



HAL
open science

Actualisation des ZNIEFF en Grand Est - Territoires champardennais

Nastasia Surand

► **To cite this version:**

Nastasia Surand. Actualisation des ZNIEFF en Grand Est - Territoires champardennais: Rapport d'activités 2020. [Rapport Technique] CBNBP - MNHN, Délégation Champagne-Ardenne - 30 Chaussée du Port - CS 50423 - 51035 Châlons-en-Champagne Cédex, France. 2020. mnhn-03046111

HAL Id: mnhn-03046111

<https://mnhn.hal.science/mnhn-03046111>

Submitted on 17 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Actualisation des ZNIEFF en région Grand-Est

Territoires champardennais

Rapport d'activités 2020

SENSIBILISER



CONSERVER



ACCOMPAGNER



CONNAÎTRE



Commission Biologique Nationale



BASSIN PARISIEN



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
GRAND EST

Actualisation des ZNIEFF en région Grand-Est – Territoires champardennais

Rapport d'activités 2020

Ce document a été réalisé par le Conservatoire botanique national,
du Bassin parisien, délégation Centre, sous la responsabilité de :

Frédéric Hendoux, directeur du Conservatoire et responsable de la délégation Champagne-Ardenne :
Conservatoire botanique national du Bassin Parisien
Muséum national d'Histoire naturelle
61 rue Buffon CP 53, 75005 Paris Cedex 05
Tel. : 01 40 79 35 54 – Fax : 01 40 79 35 53
E-mail : cbnbp@mnhn.fr

Inventaire de terrain : Frédéric Hendoux, Nastasia Surand
Rédaction et mise en page : Nastasia Surand
Cartographie : Nastasia Surand
Relecture : Frédéric Hendoux
Saisie des données : Christine Heim, Juliette Delizy

Le partenaire de cette étude est :
DREAL Grand-Est
2 rue Augustin Fresnel - CS 95038
57071 METZ Cedex 03

Référence à utiliser

Surand N., 2020 – Actualisation des ZNIEFF en région Grand-Est – Territoires champardennais – Rapport d'activités 2020. Conservatoire botanique national du Bassin parisien. DREAL Grand-Est. Paris. 98 p.

Crédit photo

Photo de couverture : marais Vaucher - CBNBP/Nastasia Surand



Sommaire

Résumé.....	4
Mots clés.....	4
1. Introduction.....	5
2. Récapitulatif des prospections.....	6
2.1. Précisions méthodologiques	6
2.2. Fichier des ZNIEFF prospectées.....	7
MARAIS TUFEUX DE LA COMBE GEOFFROT A PRASLAY	7
MARAIS DE CHAMP CRESSON A NOIDANT-LE-ROCHEUX.....	12
MARAIS TUFEUX DE VAUCLAIR A GIEY-SUR-AUJON.....	16
MARAIS DE LA COMBE VOLOGNE ET DE TRAFONTAINE	21
MARAIS DE LA COMBE DES ROCHES A CHAMEROY ET AUBERIVE	27
MARAIS DU PLONGEROT A ROCHETAILLÉE	32
MARAIS TUFEUX DE LA SALLE ET DES VAUX DE BOEUF A AUBERIVE.....	38
MARAIS TUFEUX DE LA CHENEVIÈRE ET DES MELINOTS A VOISINES	43
MARAIS TUFEUX DE CHARMOY A BAY-SUR-AUBE	47
MARAIS DE LA FONTAINE AUX LARRONS A PRASLAY	51
MARAIS TUFEUX DES RIOTS A SAINT LOUP SUR AUJON	57
MARAIS TUFEUX DE BELVAU A VILLARS-SANTENOGE	60
MARAIS ET COMBE DE VERMENON A SANTENOGE.....	64
MARAIS DE CHAMONY A AUJOURRES	69
MARAIS DE LA COMBE VAUGRAY.....	73
MARAIS TUFEUX DES CREUX D'AUJON A PERROGNEY.....	78
LE MARAIS VAUCHER A GERMAINES.....	83
MARAIS DE LA COMBE DU NEBROT A VIVEY.....	88
MARAIS ET BOIS DE LA COMBE DE VAUGUEFROI	91
4. Conclusion.....	96
Bibliographie.....	97

Résumé

Dans le cadre de la modernisation en continu des ZNIEFF, et sous l'impulsion de la Dreal Grand-Est, le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) a démarré en septembre 2020 des inventaires en Champagne-Ardenne afin de palier le défaut d'actualisation constaté sur de nombreuses ZNIEFF risquant de perdre leur statut de zone d'intérêt.

Ainsi, 19 marais tufeux de Haute-Marne ont été prospectés afin de lister les espèces et habitats présents, en particulier les déterminants ZNIEFF.

Les premiers résultats ont permis de montrer la présence d'espèces et habitats déterminants sur l'ensemble des marais, avec cependant des variations selon les sites. Ces inventaires ont également permis, en plus d'actualiser les données floristiques, de proposer une mise à jour du commentaire général des fiches ZNIEFF pour l'ensemble des sites, ainsi que des propositions de modifications du contour des zones pour 6 d'entre elles.

Mots clés

ZNIEFF, marais tufeux, espèce déterminante, habitat déterminant, Haute-Marne, Champagne-Ardenne, Grand-Est

1. Introduction

La région Grand-Est est occupée par 2257 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) recouvrant 30% du territoire (DREAL Grand-Est, 2020) dont le but est de mettre en valeur la présence et la qualité d'un patrimoine naturel remarquable et à préserver.

Depuis les années 2000, l'objectif est de moderniser en continu les ZNIEFF par une actualisation régulière des données. Aujourd'hui, suite à un défaut de mise à jour de ces données, de nombreuses ZNIEFF régionales sont concernées par un risque d'obsolescence et de perte du statut de zone d'intérêt.

Afin d'éviter cela, sous l'impulsion de la Dreal Grand-Est, le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) a démarré en septembre 2020 des inventaires en Champagne-Ardenne où le nombre de sites obsolètes est particulièrement élevé, en ciblant dans un premier temps les marais tufeux de Haute-Marne, sites concernés par cette obsolescence.

Le document suivant détaille, pour chacun des 19 marais prospectés, les espèces et habitats inventoriés ainsi que, le cas échéant, des propositions de modifications du contour de la zone ou du résumé de la fiche ZNIEFF correspondante.

2. Récapitulatif des prospections

2.1. Précisions méthodologiques

Avant les inventaires, une phase de recueil des données antérieures à partir des fiches ZNIEFF disponibles sur l'INPN a permis d'avoir connaissance des espèces et habitats susceptibles d'être rencontrés sur les différents sites.

Dix jours de prospections ont été effectués de fin-août à début septembre, période correspondant à l'optimum des marais tufeux, pendant laquelle chaque zone a été entièrement explorée. Un inventaire complet de la flore et des végétations a ainsi été réalisé.

Les identifications se sont appuyées sur la *Nouvelle flore de la Belgique, du G.-D. de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines – cinquième édition* (LAMBINON J. et al., 2004) pour les espèces, ainsi que sur le *Guide des végétations des zones humides et aquatiques du bassin Seine amont de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie – version mars 2019* (WEBER E. et al., 2019 prov) et sur la *Contribution au Prodrome des végétations de France : les *Carpino betuli-Fagetea sylvaticae Jakucs** (BARDAT J. et al. 2019), pour les végétations.

Après consultation avec la Dreal Grand-Est, la restitution s'est effectuée sous forme de fiches récapitulatives pour les ZNIEFF prospectées. Chaque fiche est organisée en 3 parties :

- La première liste les espèces déterminantes ou d'intérêt patrimonial contactées lors des inventaires. Les espèces observées cette année mais non listées dans la fiche ZNIEFF initiale sont surlignées en orange. Les espèces ont été jugées déterminantes ZNIEFF à partir de la liste de la flore déterminante ZNIEFF de Champagne-Ardenne du document de *Mise à jour en continu des ZNIEFF du Grand-Est* (CBNBP, 2019). Cette liste a l'avantage d'être nettoyée des taxons exogènes et doublons taxonomiques.
- La seconde détaille l'ensemble des habitats inventoriés. Les végétations à considérer comme d'intérêt patrimonial sont figurées en police lie-de-vin et ont été identifiées à dire d'expert. De plus, en l'absence de liste des végétations déterminantes, les habitats figurant sur la liste rouge de Champagne-Ardenne (CBNBP, 2020) ont été indiqués. Pour chaque groupement, est précisé : la forme, le coefficient de recouvrement et sa correspondance en pourcentage (Tableau 1). Une moyenne des bornes de chaque classe a été effectuée afin de permettre les calculs de représentation de chaque type de végétation dans la ZNIEFF et permettre d'éventuels traitements de données.

Tableau 1 : correspondance entre coefficients et classes de recouvrement

Coefficient t	Classes de recouvrement	Moyenne de la classe
r	< 1 % Végétation ponctuelle et localisée	-
+	< 1%	-
1	1 à 5 %	3%

2	5 à 25 %	15%
3	25 à 50 %	37,5%
4	50 à 75 %	62,5%
5	> 75%	-

- La dernière partie propose quant à elle des modifications à apporter, soit sur le commentaire général de la fiche ZNIEFF, soit sur le contour de la zone. Ces propositions s'appuient sur les données récoltées lors des inventaires.

Pour l'ensemble du rapport, la nomenclature floristique suit le référentiel TAXREF v.12 du *Catalogue des trachéophytes de la région Grand-Est* (AMBLARD P. (coord.)), et celle des syntaxons est conforme au *Catalogue des végétations de la région Champagne-Ardenne*, version mai 2019 (CAUSSE G. & WÉBER É., 2019).

2.2. Fichier des ZNIEFF prospectées

Ci-dessous sont présentées l'ensemble des fiches réalisées. En complément, la liste complète des espèces et des végétations inventoriées ainsi que les propositions de modifications des contours de certaines ZNIEFF, sont fournies dans le fichier SIG et l'extraction informatique associée à ce rapport.

MARAIS TUFEUX DE LA COMBE GEOFFROT A PRASLAY

Identifiant national : 210015523

Date de prospection : 27/08/2020



1. Espèces

Lors des prospections, 9 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 2) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 2 : espèces déterminantes contactées en 2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale
<i>Berberis vulgaris</i>	Épine-vinette	RR	LC	LC	
<i>Carex alba</i>	Laïche blanche	RR	LC	LC	
<i>Carex davalliana</i>	Laïche de Davall	RR	LC	NT	
<i>Carex montana</i>	Laïche des montagnes	R	LC	LC	
<i>Cynoglossum germanicum</i>	Cynoglosse d'Allemagne	RR	LC	LC	
<i>Epipactis palustris</i>	Épipactis des marais	RR	NT	NT	
<i>Galium boreale</i>	Gaillet boréal	RR	LC	NT	
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane des marais	RR	LC	NT	
<i>Schoenus ferrugineus</i>	Choin ferrugineux	RRR	LC	VU	x

3 espèces déterminantes listées sur la fiche n'ont pas été revues en 2020. Il s'agit de la Renoncule à segments étroits (*Ranunculus polyanthemoides*), la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*) et de l'Aconit napel (*Aconitum napellus*).

2. Habitats

Lors de l'inventaire, 10 végétations ont été détectées, dont 6 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 9 considérées déterminantes (Tableau 3).

Tableau 3 : habitats contactés en 2020

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Aconito napelli – Eupatorietum cannabini</i>	linéaire	r	< 1 %	37.1	E5.412 / E5.421	6430sc / NC	
<i>Atropion belladonnae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	31.8712	G5.842	NC	
<i>Carici albae – Fagetum sylvaticae</i>	spatiale	3	25-50% Moyenne : 37,5%	41.161	G1.6611	9150	x
<i>Carici davallianae – Schoenetum x intermedii</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	54.22	D4.12 / D4.13	7230-1	x
<i>Eriophoro latifolii – Caricetum lepidocarpae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.253	D4.153	7230-1	x
<i>gr. à Lysimachia vulgaris et Juncus subnodulosus</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	37.218	E3.418 / D4.1I	NC / (7230)	x
<i>Plantation d'épicéas</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	42.2	-	NC	
<i>Ranunculo polyanthemoidis – Molinietum caeruleae</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	37.311	E3.511	6410-3	x
<i>Riccardio pinguis - Eucladion verticillati</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.12	D4.1N1 / C2.12	7220*	x
<i>Viburno opuli – Berberidetum vulgaris</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	31.812 / 31.88	F3.112	5130sc / NC	

3. Propositions de modifications à apporter

3.1. Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La ZNIEFF du marais de la Combe Geoffrot occupe un vallon aux versants boisés avec différents types forestiers, dont la hêtraie sèche xérophile caractéristique du secteur d'Auberive. Le marais, typique du Plateau de Langres, constitue l'essentiel de la végétation de la ZNIEFF avec une dominance de la jonchaie et de la schoenaie. La molinaie est quant à elle réduite aux bordures. Le site abrite le choïn ferrugineux, espèce végétale protégée au niveau national.

L'entomofaune et plus particulièrement les libellules sont bien représentées ici, avec la présence de l'Agrion de Mercure, protégé aux niveaux national et européen (Convention de Berne et Directive-Habitats) et inscrit sur la liste rouge des espèces animales vulnérables en France, le Cordulegastre bidenté, espèce montagnarde rare dans toute la France et le Cordulegastre annelé, tous deux inscrits sur la liste rouge des Odonates de Champagne-Ardenne.

La zone est en bon état suite à la gestion réalisée en 1993, après la prise d'un Arrêté de Protection de Biotope en Avril 1992. Elle fait partie de la grande ZNIEFF de type II du massif forestier d'Auberive est et sud. »

3.2. Contour de la ZNIEFF

La prospection effectuée a permis de mettre en évidence la présence de 3 espèces déterminantes et 4 habitats (Tableau 4 et Tableau 5) au nord et à l'ouest de la zone, en dehors de l'actuel périmètre de la ZNIEFF, qui pourraient justifier d'un agrandissement du contour de cette dernière (Figure 1). Cette extension permettrait d'inclure l'intégralité de l'écosystème ciblé (marais tufeux de pente).

Tableau 4 : espèces détectées en dehors du périmètre actuel de la ZNIEFF

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection régionale
<i>Ranunculus polyanthemoides</i>	Renoncule à segments étroits	RRR	NT	VU	x
<i>Sanguisorba officinalis</i>	Grande pimprenelle	RR	LC	NT	
<i>Stachys germanica</i>	Épiaire d'Allemagne	RRR	LC	VU	

Tableau 5 : habitats détectés en dehors du périmètre actuel de la ZNIEFF

Syntaxon	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Carici davallianae - Schoenetum x intermedii</i>	54.22	D4.12 / D4.13	7230-1	x

<i>gr. à Lysimachia vulgaris et Juncus subnodulosus</i>	37.218	E3.418 / D4.1I	NC / (7230)	x
<i>Ranunculo polyanthemoidis – Molinietum caeruleae</i>	37.311	E3.511	6410-3	x
<i>Viburno opuli – Berberidetum vulgaris</i>	31.812 / 31.88	F3.112	5130sc / NC	

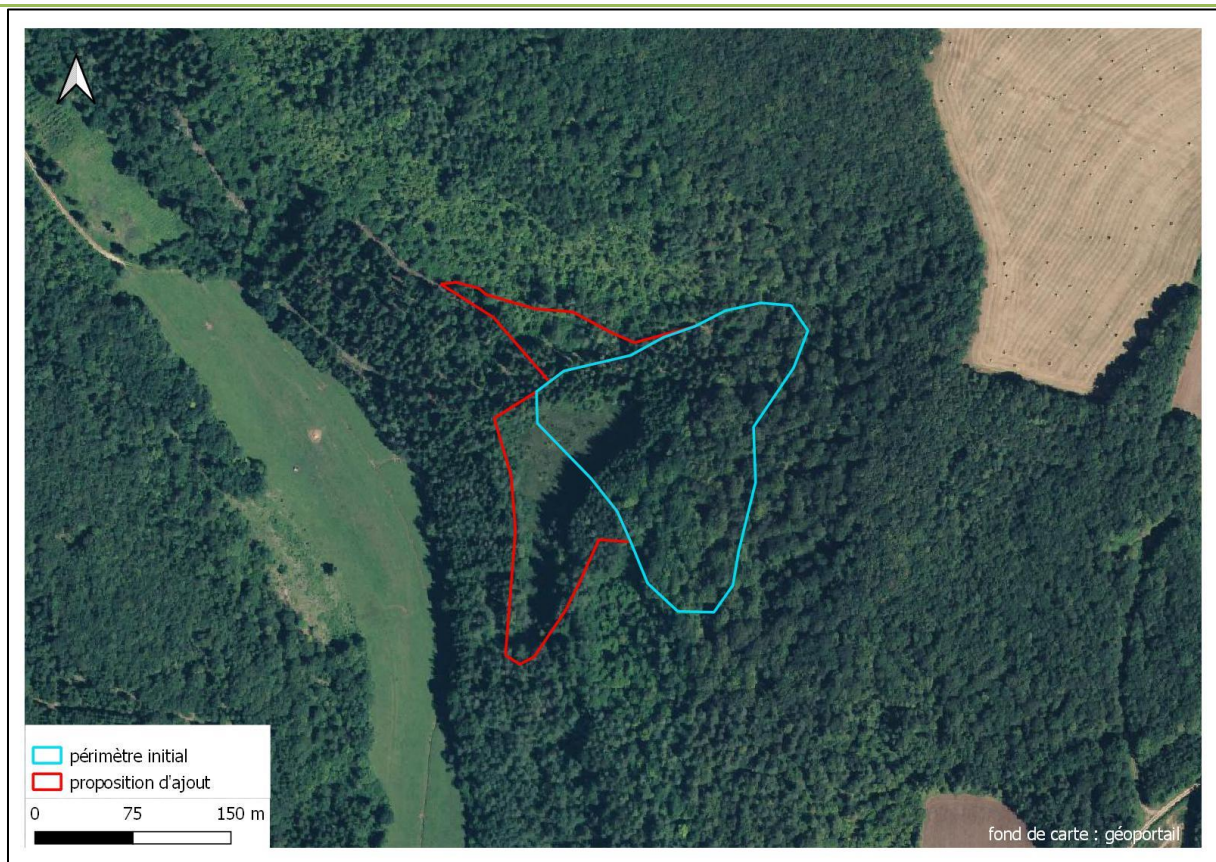


Figure 1 : proposition d'extension du périmètre de la ZNIEFF

MARAIS DE CHAMP CRESSON A NOIDANT-LE-ROCHEUX

Identifiant national : 210009529

Date de prospection : 09/09/2020



1. Espèces

Lors des prospections, une seule espèce déterminante et présente sur la fiche ZNIEFF, la Laîche de Davall (*Carex davalliana*) a été contactée dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

De plus, 3 espèces déterminantes listées sur la fiche n'ont pas été revues en 2020. Il s'agit du Sureau à grappes (*Sambucus racemosa*), de la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*) et de la Dactylorhize incarnate (*Dactylorhiza incarnata*). Pour cette dernière cependant, des individus du genre *Dactylorhiza* ont été identifiés mais sans pouvoir aller jusqu'à l'espèce, les orchidées de ce genre n'étant déterminables qu'en début de saison. Compte tenu de la date tardive des inventaires, la présence des deux dernières espèces est fortement probable au vu de la qualité des habitats sur le site.

2. Habitats

Lors de l'inventaire, 9 végétations ont été détectées dont 5 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 7 considérées déterminantes (Tableau 6).

Tableau 6 : Habitats contactés en 2020

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Aconito napelli – Eupatorietum cannabini</i>	spatiale	3	25-50% Moyenne : 37,5%	37.1	E5.412 / E5.421	6430sc / NC	
<i>Eriophoro angustifoliae – Caricetum rostratae</i>	ponctuelle	+	< 1 %	54.2141	D5.2141	NC	x
<i>Frangulo alni – Salicetum purpureae</i>	spatiale	3	25-50% Moyenne : 37,5%	31.811	F3.111	NC	
<i>Glycerio fluitantis – Sparganion neglecti</i>	ponctuelle	+	< 1 %	53.4	C3.11 / C3.25	NC	
<i>gr. à Lysimachia vulgaris et Juncus subnodulosus</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	37.218	E3.418 / D4.11	NC / (7230)	x
<i>Groenlandietum densae</i>	ponctuelle	+	< 1 %	24.43	C2.1A / C2.27	3260	x
<i>Helosciadetum nodiflori</i>	spatiale	+	< 1 %	53.4	C3.11	NC	
<i>Pellion endiviifoliae</i>	ponctuelle	+	< 1 %	54.12 / 24.4	D4.1N1 / C2	7220*	x
<i>Ranunculo polyanthemoidis – Molinietum caeruleae</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	37.311	E3.511	6410-3	x

3. Propositions de modifications à apporter

3.1. Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La ZNIEFF du Marais de Champ Cresson occupe un vallon encaissé et orienté au nord : les versants sont en grande partie boisés et un marais tufeux constitue l'essentiel de la végétation de la zone.

Le marais, extrêmement humide et à niveau d'eau très variable (vasques, trous d'eau), est de ce fait enrichi en groupements qui manquent dans les autres marais tufeux de la région (*Glycerio-Sparganion* par exemple). La végétation est très caractéristique de ce type de milieu avec une orchidée assez rare, l'orchis incarnat, inscrite sur la liste rouge des espèces végétales de Champagne-Ardenne. **La végétation est quant à elle dominée par la molinaie et la mégaphorbiaie à Aconit napel et Eupatoire chanvrine.**

La faune contient également des richesses remarquables et plus particulièrement les libellules avec l'Agrion de Mercure, protégé sur le plan national et européen (Convention de Berne et Directive-Habitat), inscrit sur la liste rouge des espèces vulnérables en France, présent ici de façon remarquable (plus de 300 individus) et le Cordulegaster annelé, inscrit sur la liste rouge des espèces sensibles de Champagne-Ardenne.

Ce site très sauvage avec un écrin forestier remarquable est très représentatif du Plateau de Langres. Cette zone marécageuse est en bon état, malgré une évolution probable de certaines parties du marais vers le boisement, **en particulier le sud-ouest qui est très fortement colonisé par des fourrés de saules cendrés.** »

3.2. Contour de la ZNIEFF

La prospection effectuée a permis de mettre en évidence la présence de 2 habitats (Tableau 7) au nord de la zone et en dehors de l'actuel périmètre de la ZNIEFF, qui pourraient justifier d'un agrandissement du contour de cette dernière (Figure 2).

Tableau 7 : habitats détectés en dehors du périmètre actuel de la ZNIEFF

Syntaxon	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Aconito napelli – Eupatorietum cannabini</i>	37.1	E5.412 / E5.421	6430sc / NC	
<i>Ranunculo polyanthemoidis – Molinietum caeruleae</i>	37.311	E3.511	6410-3	x

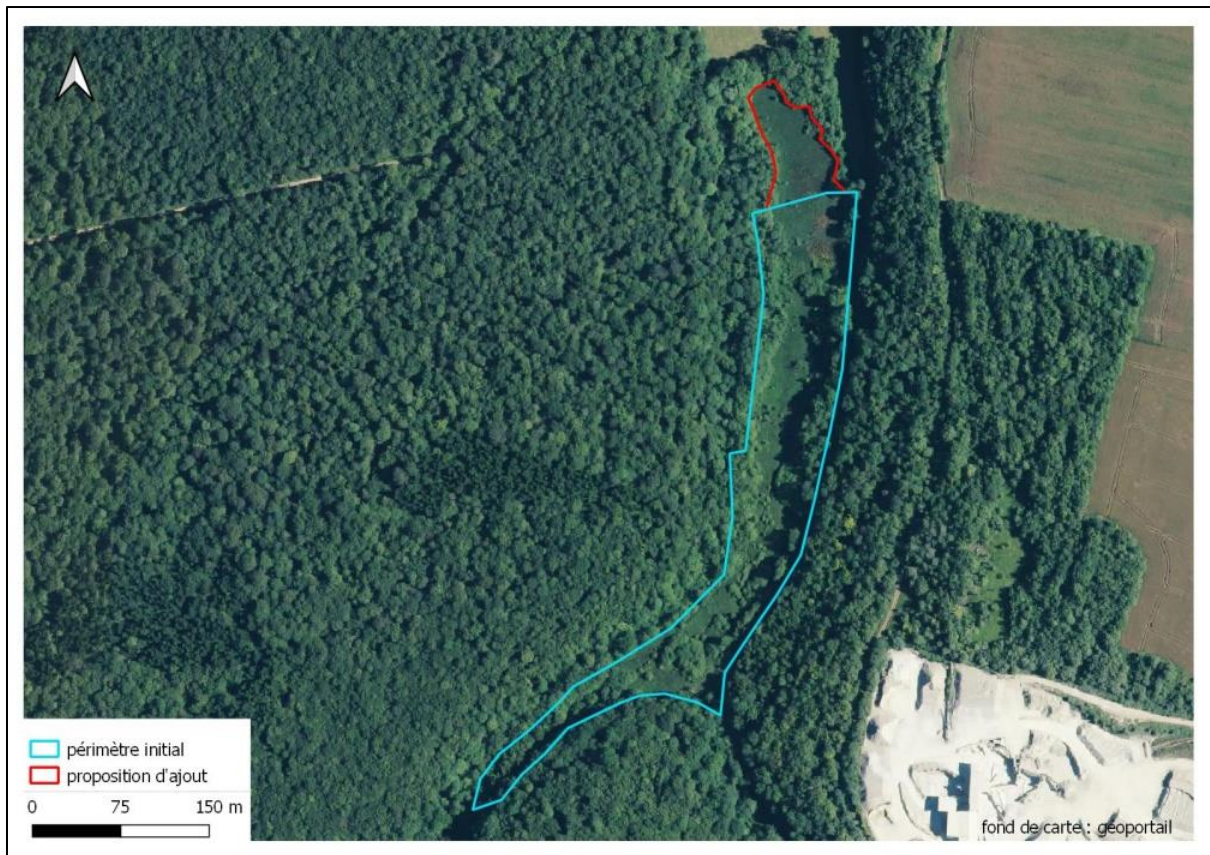


Figure 2 : proposition d'extension du périmètre de la ZNIEFF

MARAIS TUFEUX DE VAUCLAIR A GIEY-SUR-AUJON

Identifiant national : 210015532

Date de prospection : 14/09/2020



1. Espèces

Dans le périmètre actuel de la ZNIEFF, l'ensemble des espèces déterminantes listées sur la fiche initiale ont été contactées lors des prospections (Tableau 8).

Tableau 8 : espèces déterminantes contactées en 2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection régionale
<i>Carex alba</i>	Laïche blanche	RR	LC	LC	
<i>Carex davalliana</i>	Laïche de Davall	RR	LC	NT	
<i>Cladium mariscus</i>	Marisque	RR	LC	NT	
<i>Epipactis palustris</i>	Épipactis des marais	RR	NT	NT	
<i>Galium boreale</i>	Gaillet boréal	RR	LC	NT	
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane des marais	RR	LC	NT	
<i>Parnassia palustris</i>	Parnassie des marais	RRR	LC	VU	
<i>Ranunculus polyanthemoides</i>	Renoncule à segments étroits	RRR	NT	VU	x

<i>Sanguisorba officinalis</i>	Grande pimprenelle	RR	LC	NT	
<i>Swertia perennis</i>	Swertie pérenne	RRR	LC	NT	x

2. Habitats

Lors de l'inventaire, 9 végétations ont été détectées, dont 4 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 6 considérées déterminantes (Tableau 9).

La fiche ZNIEFF initiale faisait mention de « Pelouses steppiques sub-continentales » (code Corine Biotopes 34.31) appartenant à l'ordre des *Festucetalia valesiacae* et traduisant manifestement une erreur puisque ce groupement n'est pas présent en Champagne-Ardenne. Lors des prospections, aucune pelouse n'a été retrouvée mais la prairie au sud de la ZNIEFF paraît tout de même plus sèche. Il serait intéressant d'y retourner aux périodes propices afin d'identifier avec certitude les végétations présentes.

Tableau 9 : Habitats contactés en 2020

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Arrhenatheretea elatioris</i>	spatiale	3	25-50% Moyenne : 37,5%	-	-	NC	
<i>Caricetum acutiformis</i>	ponctuelle	r	< 1 %	53.2122	D5.2122 / C3.29	NC	
<i>Carici davallianae – Schoenetum x intermedii</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	54.22	D4.12 / D4.13	7230-1	x
<i>Carpino betuli – Fagion sylvaticae</i>	spatiale	3	25-50% Moyenne : 37,5%	41.13	G1.63	NC	
<i>Frangulo alni – Salicetum purpureae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	31.811	F3.111	NC	
<i>gr. à Lysimachia vulgaris et Juncus subnodulosus</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	37.218	E3.418 / D4.11	NC / (7230)	x
<i>Pellion endiviifoliae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.12 / 24.4	D4.1N1 / C2	7220*	x
<i>Ranunculo polyanthemoidis – Molinietum caeruleae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	37.311	E3.511	6410-3	x
<i>Viburno opuli – Berberidetum vulgaris</i>	spatiale	+	< 1 %	31.812 / 31.88	F3.112	5130sc / NC	

3. Propositions de modifications à apporter

3.1. Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La ZNIEFF du marais de Vauclair occupe un vallon élargi orienté au sud-ouest et dont les versants sont boisés. **Ce marais tufeux, typique du Plateau de Langres, constitue l'intérêt majeur de la végétation de la zone. Il abrite une végétation diversifiée (molinaie, schoenaie, jonchaie) ainsi que deux espèces végétales protégées en Champagne-Ardenne (*Swertia perennis* et *Ranunculus polyanthemoides*).** Sur l'ensemble de la ZNIEFF, le marais est réduit sur une zone à l'est, le reste étant occupé par la forêt et la prairie.

L'entomofaune contient des richesses remarquables, notamment les libellules avec l'Agrion de Mercure protégé sur le plan national et au niveau européen (Convention de Berne et Directive Habitats) et inscrit sur la liste rouge des espèces vulnérables en France, le Cordulégastre bidenté, espèce montagnarde rare dans toute la France et le Cordulégastre annelé, tous deux inscrits sur la liste rouge des Odonates en Champagne-Ardenne.

Le marais est très bien conservé, mais il n'est plus pâturé depuis le remembrement (vers 1990). »

3.2. Contour de la ZNIEFF

La prospection effectuée a permis de mettre en évidence la présence de 3 espèces déterminantes et 2 habitats (Tableau 10 et Tableau 11) à l'est de la zone et en dehors de l'actuel périmètre de la ZNIEFF, qui pourraient justifier d'un agrandissement du contour de cette dernière (Figure 3).

Tableau 10 : espèces détectées en dehors du périmètre actuel de la ZNIEFF

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane des marais	RR	LC	NT
<i>Sanguisorba officinalis</i>	Grande pimprenelle	RR	LC	NT
<i>Schoenus nigricans</i>	Choin noirâtre	RR	LC	NT

Tableau 11 : habitats détectés en dehors du périmètre actuel de la ZNIEFF

Syntaxon	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Carici davallianae</i> – <i>Schoenetum x intermedii</i>	54.22	D4.12 / D4.13	7230-1	x
gr. à <i>Lysimachia vulgaris</i> et <i>Juncus subnodulosus</i>	37.218	E3.418 / D4.II	NC / (7230)	x

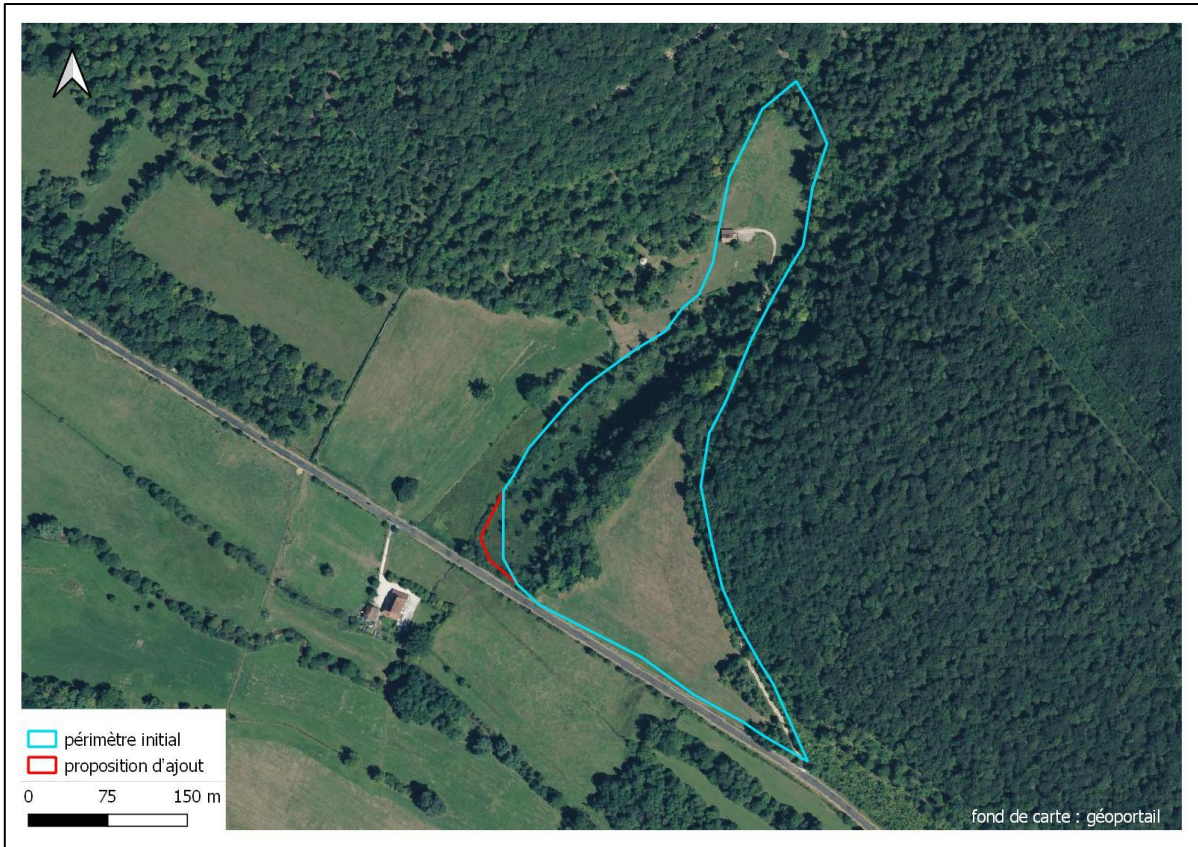


Figure 3 : proposition d'extension du périmètre de la ZNIEFF

MARAIS DE LA COMBE VOLOGNE ET DE TRAFONTAINE

Identifiant national : 210000653

Date de prospection : 29/09/2020



1. Espèces

Lors des prospections, 10 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 12) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 12 : espèces déterminantes contactées en 2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Berberis vulgaris</i>	Épine-vinette	RR	LC	LC		
<i>Carex davalliana</i>	Laîche de Davall	RR	LC	NT		
<i>Carex montana</i>	Laîche des montagnes	R	LC	LC		
<i>Galium boreale</i>	Gaillet boréal	RR	LC	NT		
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane des marais	RR	LC	NT		
<i>Parnassia palustris</i>	Parnassie des marais	RRR	LC	VU		
<i>Ranunculus polyanthemoides</i>	Renoncule à segments étroits	RRR	NT	VU		x
<i>Salix repens</i>	Saule rampant	RR	LC	EN		

<i>Sanguisorba officinalis</i>	Grande pimprenelle	RR	LC	NT	
<i>Schoenus ferrugineus</i>	Choin ferrugineux	RRR	LC	VU	x

5 espèces déterminantes listées sur la fiche n'ont pas été revues en 2020. Il s'agit de la Laïche puce (*Carex pulicaris*), de la Linaigrette à feuilles larges (*Eriophorum latifolium*), du Trèfle des montagnes (*Trifolium montanum*), de l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*) et de l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*). Pour ces deux dernières espèces cependant, des individus du genre *Dactylorhiza* et *Epipactis* ont été vus mais sans pouvoir aller avec certitude jusqu'à l'espèce. Compte tenu de la période tardive de prospection et de la qualité des végétations observées, la présence de ces espèces reste probable sur le site

2. Habitats

Lors de l'inventaire, 16 végétations ont été détectées, dont 8 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 11 considérées déterminantes (Tableau 13).

Tableau 13 : Habitats contactés en 2020

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Aconito napelli – Eupatorietum cannabini</i>	spatiale	+	< 1 %	37.1	E5.412 / E5.421	6430sc / NC	
<i>Alnion glutinosae</i>	spatiale	+	< 1 %	44.911	G1.411	NC	x
<i>Arrhenatheretea elatioris</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	-	-	NC	
<i>Carici albae – Fagetum sylvaticae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	41.161	G1.6611	9150	x
<i>Carici davallianae – Schoenetum x intermedii</i>	spatiale	+	< 1 %	54.22	D4.12 / D4.13	7230-1	x
<i>Carici flaccae – Fagetum sylvaticae</i>	Spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	41.1311	G1.6311	9130	
<i>Cephalanthero rubrae – Fagion sylvaticae</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	41.16	G1.661	9150	x
<i>culture</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	-	-	NC	
<i>Epipactido muelleri – Pinion sylvestris</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	42.5E	G3.4F	NC	x
<i>Eriophoro latifolii – Caricetum lepidocarpae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.253	D4.153	7230-1	x
<i>gr. à Lysimachia vulgaris et Juncus subnodulosus</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	37.218	E3.418 / D4.II	NC / (7230)	x

<i>Pellion endiviifoliae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.12 / 24.4	D4.1N1 / C2	7220*	x
<i>Phragmites communis</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	53.1	C3.2 / D5.1	NC	
<i>Plantation d'épicéas</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	42.2	-	NC	
<i>Ranunculo polyanthemoidis – Molinietum caeruleae</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	37.311	E3.511	6410-3	x
<i>Viburno opuli – Berberidetum vulgaris</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	31.812 / 31.88	F3.112	5130sc / NC	

3. Propositions de modifications à apporter

3.1. Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« Le marais de la Combe Vologne et de Trafontaine est un marais tufeux typique du Plateau de Langres divisé en deux parties :

- Au nord, la zone est constituée d'un marais de pente avec une prédominance de la schoenaie et de la molinaie en bordure, localement envahie par les fruticées. En bas de pente, c'est plutôt la jonchaie qui s'étend. La molinaie se développe également dans une reculée intraforestière.

- Au sud-est, la zone est constituée d'un marais de pente avec prédominance de la schoenaie. Un marais de fond avec une jonchaie dense et une cariçaie à *Carex rostrata* très humide est également présente et a tendance à être colonisée par le Roseau commun (*Phragmites australis*) et les aulnes (*Alnus glutinosa*). Le marais se prolonge également dans une reculée étroite avec la dominance de la molinaie.

La végétation très caractéristique est bien adaptée aux conditions particulières du marais tufeux et renferme de nombreuses espèces rares et protégées : le Choin ferrugineux, protégé en France, l'Orchis négligé, protégé en Champagne-Ardenne, situé à sa limite de répartition orientale et qui possède ici une de ses trois localités haut-marnaises, la Linaigette à larges feuilles, la Parnassie des marais, la Laïche puce, le Saule rampant, tous inscrits sur la liste rouge régionale, etc. **La présence de plusieurs espèces citées lors des premiers inventaires nécessite toutefois confirmation.**

L'entomofaune répertoriée est variée et renferme des espèces rares et menacées, au total 9 espèces dont l'agrion de Mercure, libellule protégée au niveau national et européen (convention de Berne et directive Habitats), inscrite sur la liste rouge nationale de la faune en tant qu'espèce menacée de disparition dans la moitié nord de la France, le cordulégastre didenté, espèce montagnarde rare dans toute la France, le cordulégastre annelé, des papillons avec le nacré de la sanguisorbe et des criquets chanteurs.

Le marais, protégé par un A.P.B., est en bon état suite à la gestion qui y a été effectuée (débroussaillage et rebouchage des drains). »

3.2. Contour de la ZNIEFF

La prospection effectuée a permis de mettre en évidence la présence de 6 espèces déterminantes et 3 habitats (Tableau 14 et Tableau 15) à l'est de la zone nord et en dehors de l'actuel périmètre de la ZNIEFF, qui pourraient justifier d'un agrandissement du contour de cette dernière (Figure 4).

Tableau 14 : espèces détectées en dehors du périmètre actuel de la ZNIEFF

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale
<i>Berberis vulgaris</i>	Épine-vinette	RR	LC	LC	
<i>Carex davalliana</i>	Laïche de Davall	RR	LC	NT	

<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane des marais	RR	LC	NT	
<i>Parnassia palustris</i>	Parnassie des marais	RRR	LC	VU	
<i>Sanguisorba officinalis</i>	Grande pimprenelle	RR	LC	NT	
<i>Schoenus ferrugineus</i>	Choin ferrugineux	RRR	LC	VU	x

Tableau 15 : habitats détectés en dehors du périmètre actuel de la ZNIEFF

Syntaxon	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Carici davallianae</i> – <i>Schoenetum x intermedii</i>	54.22	D4.12 / D4.13	7230-1	x
gr. à <i>Lysimachia vulgaris</i> et <i>Juncus subnodulosus</i>	37.218	E3.418 / D4.1I	NC / (7230)	x
<i>Ranunculo polyanthemoidis</i> – <i>Molinietum caeruleae</i>	37.311	E3.511	6410-3	x

L'ajout sur la bordure forestière au centre de la zone est proposé simplement pour garder une continuité géographique de l'enveloppe.

Enfin, une importante partie de la ZNIEFF est occupée par des champs cultivés, sans intérêt floristique marqué et pouvant justifier d'une amputation de cette partie (Figure 4).

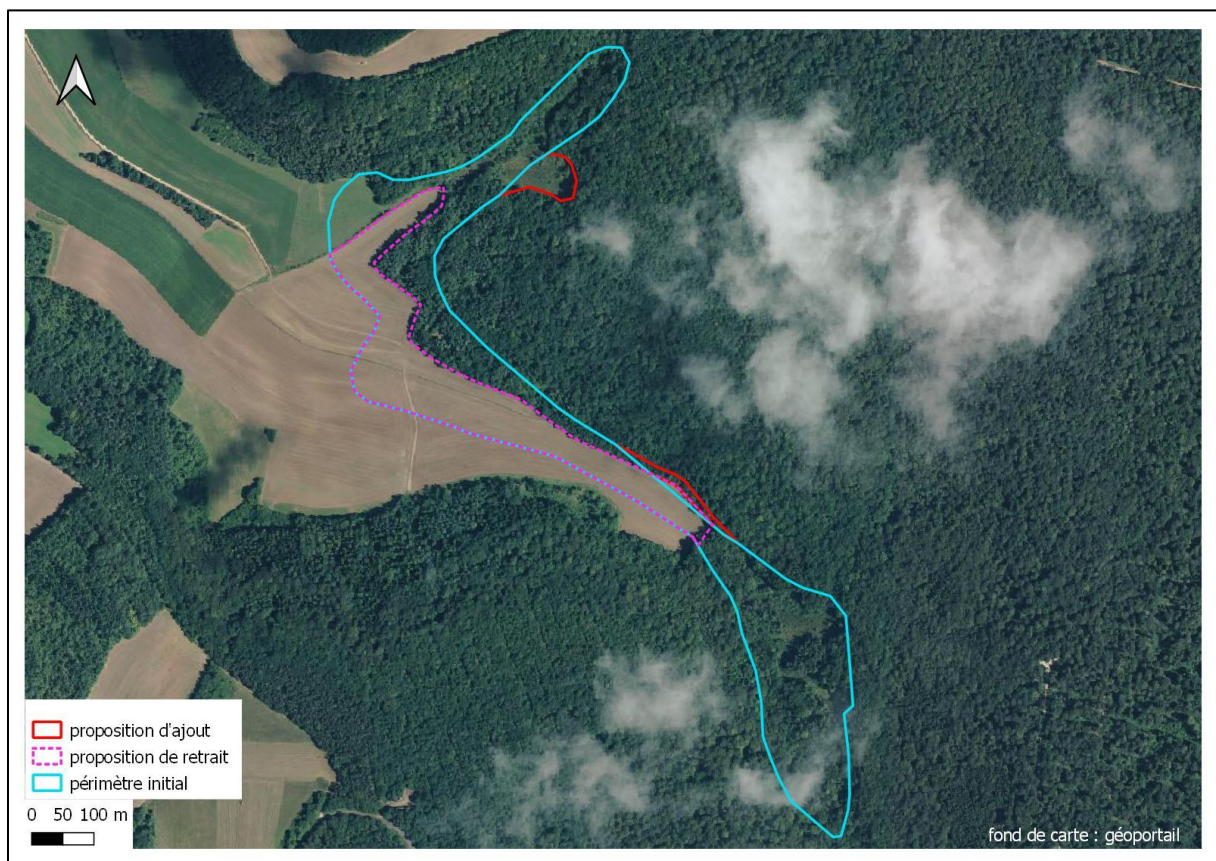


Figure 4 : proposition de modification du périmètre de la ZNIEFF

MARAIS DE LA COMBE DES ROCHES A CHAMEROY ET AUBERIVE

Identifiant national : 210002021

Date de prospection : 16/09/2020



1. Espèces

Lors des prospections, 14 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 16) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 16 : espèces déterminantes contactées en 2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Aconitum napellus subsp. lusitanicum</i>	Aconit napel	RR	NT	LC		x
<i>Berberis vulgaris</i>	Épine-vinette	RR	LC	LC		
<i>Carex alba</i>	Laïche blanche	RR	LC	LC		
<i>Carex davalliana</i>	Laïche de Davall	RR	LC	NT		

<i>Carex montana</i>	Laîche des montagnes	R	LC	LC	
<i>Cladium mariscus</i>	Marisque	RR	LC	NT	
<i>Galium boreale</i>	Gaillet boréal	RR	LC	NT	
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane des marais	RR	LC	NT	
<i>Parnassia palustris</i>	Parnassie des marais	RRR	LC	VU	
<i>Ranunculus polyanthemoides</i>	Renoncule à segments étroits	RRR	NT	VU	x
<i>Salix repens</i>	Saule rampant	RR	LC	EN	
<i>Sanguisorba officinalis</i>	Grande pimprenelle	RR	LC	NT	
<i>Schoenus ferrugineus</i>	Choin ferrugineux	RRR	LC	VU	x
<i>Swertia perennis</i>	Swertie pérenne	RRR	LC	NT	x

10 espèces déterminantes listées sur la fiche ZNIEFF n'ont pas été revues en 2020. Il s'agit de la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), la Linaigrette à feuilles larges (*Eriophorum latifolium*), la Laîche des ombrages (*Carex umbrosa*), la Laîche pied d'oiseau (*Carex ornithopora*), le Troscart des marais (*Triglochin palustris*), l'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*), la Dactylorhize incarnate (*Dactylorhiza incarnata*), l'Orchis de Traunsteiner (*Dactylorhiza traunsteineri*), l'Orchis de Fuchs (*Dactylorhiza fuchsii*) et l'Épipactis à labelle étroit (*Epipactis leptochila*). Pour ces 4 dernières espèces, des individus du genre *Dactylorhiza* et *Epipactis* ont néanmoins été vus mais sans pouvoir aller jusqu'à l'espèce avec certitude. Compte tenu de l'état du site et de la période tardive des prospections, toutes ces espèces sont potentiellement encore présentes avec un fort degré de probabilité.

2. Habitats

Lors de l'inventaire, 19 végétations ont été détectées, dont 10 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 13 considérées déterminantes (Tableau 17).

Tableau 17 : Habitats contactées en 2020

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Aconito napelli – Eupatorietum cannabini</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	371	E5.412 / E5.421	6430sc / NC	
<i>Alnion glutinosae</i>	spatiale	+	< 1 %	44.911	G1.411	NC	x
<i>Caricetum acutiformis</i>	spatiale	+	< 1 %	53.2122	D5.2122 / C3.29	NC	
<i>Carici albae – Fagetum sylvaticae</i>	spatiale	3	25-50% Moyenne : 37,7%	41.161	G1.6611	9150	x
<i>Carici davallianae – Schoenetum x intermedii</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	54.22	D4.12 / D4.13	7230-1	x
<i>Carpino betuli – Fagion sylvaticae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	41.13	G1.63	NC	
<i>Epipactido muelleri - Pinion sylvestris</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	42.5E	G3.4F	NC	x
<i>Eriophoro angustifoliae – Caricetum rostratae</i>	spatiale	+	< 1 %	53.2141	D5.2141	NC	x
<i>Eriophoro latifolii – Caricetum lepidocarpae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.253	D4.153	7230-1	x
<i>Frangulo alni – Salicetum purpureae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	31.811	F3.111	NC	
<i>gr. à Lysimachia vulgaris et Juncus subnodulosus</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	37.218	E3.418 / D4.II	NC / (7230)	x
<i>Molinio caeruleae – Fraxinetum excelsioris</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	44.31	G1.211	91E0*	x

<i>Pellion endiviifoliae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.12 / 24.4	D4.1N1 / C2	7220*	x
<i>Phragmitetum communis</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	53.11	C3.2I11 / D5.111	NC	
<i>Phragmiton communis</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	53.1	C3.2 / D5.1	NC	
<i>Plantation d'épicéas</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	42.2	-	NC	
<i>Ranunculo polyanthemoidis – Molinietum caeruleae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	37.311	E3.511	6410-3	x
<i>Riccardio pinguis – Eucladion verticillati</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.12	D4.1N1 / C2.12	7220*	x
<i>Viburno opuli – Berberidetum vulgaris</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	31.812 / 31.88	F3.112	5130sc / NC	

3. Propositions de modifications à apporter

3.1. Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La Combe des Roches, à l'est de Chameroy (département de la Haute-Marne) ouverte vers le nord, possède un microclimat froid et humide. Un marais tufeux entièrement cerné par la forêt constitue le biotope le plus intéressant du vallon : c'est un marais très tufeux de bas de pente et de fond de vallon étroit, s'étendant sur près d'un kilomètre suivant un axe orienté du nord au sud, alimenté en eau par de nombreux suintements et sources. Une belle tufière de petite dimension, aux vasques bien formées, est localisée sur la rive est du marais. Par endroits se remarque un développement important des entablements de tuf en gradins.

La végétation est très caractéristique des conditions particulières du marais. Plus de treize espèces rares ou menacées se rencontrent dans le secteur. La présence de plusieurs espèces citées lors des premiers inventaires nécessite toutefois confirmation.

La partie amont est largement dominée par la schoenaie, avec la Linaigrette à larges feuilles (protégée au niveau régional et assez abondante ici) dans les coulées et le long des ruisselets, la Swertie des marais dans les zones moins tufeuses et dans le fond du vallon (une des populations les plus importantes de Haute-Marne), la Parnassie des marais, l'Orchis de Traunsteiner protégé en Champagne-Ardenne (espèce nordpréalpine, rare en France où elle se trouve surtout dans les montagnes) et le Choin ferrugineux (disséminé en divers endroits du marais) protégé dans toute la France et inscrit sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne.

Dans les chenaux et sur les plages inondées en permanence domine la cariçaie à *Carex rostrata*, **tandis que le fond du vallon est dominé par la jonchaie. A l'aval, on assiste à un grand développement** de la phragmitaie (avec flaques et trous d'eau à charas) et d'une moliniaie de dégradation en liaison avec l'enrésinement diffus de ce secteur. Une frênaie-érablaie caractéristique est également présente sur toute la longueur du marais.

L'entomofaune est bien diversifiée et présente la même tonalité montagnarde qu'une partie de la faune avec les cordulégasters annelé et bidenté, espèces montagnardes rares dans toute la France, l'Agrion de Mercure, protégé au niveau national et inscrit sur la liste rouge nationale des libellules en voie de disparition dans la moitié nord du pays. Quatre espèces d'Odonates et cinq espèces d'Orthoptères inscrites sur la liste rouge des insectes de Champagne-Ardenne se rencontrent sur le secteur. Certains oiseaux et mammifères fréquentent également le site.

Le marais, non drainé, est vaste et très paysager, il est de plus en très bon état depuis la gestion qui y a été réalisée à l'aval : c'est un des plus beaux marais du plateau de Langres. **Néanmoins, la partie nord semble sujette à l'eutrophisation et son évolution est à surveiller.** »

3.2. Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

MARAIS DU PLONGEROT A ROCHETAILLÉE

Identifiant national : 210002022

Date de prospection : 17/09/2020



1. Espèces

Lors des prospections, 9 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 18) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 18 : espèces déterminantes contactées en 2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Aconitum napellus subsp. lusitanicum</i>	Aconit napel	RR	NT	LC		x
<i>Berberis vulgaris</i>	Épine-vinette	RR	LC	LC		
<i>Carex davalliana</i>	Laîche de Davall	RR	LC	NT		
<i>Galium boreale</i>	Gaillet boréal	RR	LC	NT		
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane des marais	RR	LC	NT		
<i>Menyanthes trifoliata</i>	Trèfle d'eau	RR	LC	NT		
<i>Sanguisorba officinalis</i>	Grande pimprenelle	RR	LC	NT		

<i>Schoenus ferrugineus</i>	Choin ferrugineux	RRR	LC	VU	x
<i>Swertia perennis</i>	Swertie pérenne	RRR	LC	NT	x

5 espèces déterminantes listées sur la fiche ZNIEFF n'ont pas été revues en 2020. Il s'agit de la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*), la Linaigrette à feuilles larges (*Eriophorum latifolium*), la Dactylorhize incarnate (*Dactylorhiza incarnata*), l'Orchis de Traunsteiner (*Dactylorhiza traunsteineri*), la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*) et l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*). Pour ce dernier en revanche, des individus du genre *Epipactis* ont été vus mais sans pouvoir aller avec certitude jusqu'à l'espèce.

2. Habitats

Lors de l'inventaire, 14 végétations ont été détectées, dont 7 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 8 considérées déterminantes (Tableau 19).

Tableau 19 : habitats contactés en 2020

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Aconito napelli – Eupatorium cannabini</i>	spatiale	+	< 1 %	371	E5.412 / E5.421	6430sc / NC	
<i>Agrostietea stoloniferae</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	-	-	NC	
<i>Alnion glutinosae</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	44.911	G1.411	NC	x
<i>Caricetum acutiformis</i>	spatiale	+	< 1 %	53.2122	D5.2122 / C3.29	NC	
<i>Carici davallianae – Schoenetum x intermedii</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	54.22	D4.12 / D4.13	7230-1	x
<i>Carpino betuli – Fagion sylvaticae</i>	spatiale	3	25-50% Moyenne : 37,7%	41.13	G1.63	NC	
<i>Culture</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	-	-	-	
<i>Eriophoro angustifoliae – Caricetum rostratae</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	53.2141	D5.2141	NC	x
<i>Eriophoro latifolii – Caricetum lepidocarpae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.253	D4.153	7230-1	x
<i>Frangulo alni – Salicetum purpureae</i>	spatiale	+	< 1 %	31.811	F3.111	NC	
<i>gr. à Lysimachia vulgaris et Juncus subnodulosus</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	37.218	E3.418 / D4.11	NC / (7230)	x
<i>Pellion endiviifoliae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.12 / 24.4	D4.1N1 / C2	7220*	x
<i>Plantation d'épicéas</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	42.2	-	-	

<i>Ranunculo polyanthemoidis – Molinietum caeruleae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	37.311	E3.511	6410-3	x
---	----------	---	------------------------	--------	--------	--------	---

3. Propositions de modifications à apporter

3.1. Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« Le marais du Plongerot est un marais très tufeux avec de nombreux encroutements et entablements calcaires, occupant le fond d'un vallon et les bases des deux versants sud et nord.

Sur les pentes, on note la dominance de la schoenaie, plus discontinue au niveau des entablements de tuf, avec la présence du Choin ferrugineux (protégé nationalement). Sur la pente sud se localise une moliniaie de dégradation par assèchement. Le fond du vallon est le domaine de la jonchaie à Swertie pérenne, Parnassie des marais et Linaigrette à larges feuilles, en mosaïque avec une moliniaie de dégradation dans les secteurs perturbés par les plantations.

Localement on note la présence de cariçaie à Laïche des marais (sur les bords de l'étang), de cariçaie à Laïche à bec (dans les chenaux et dans l'ancien cours du ruisseau). Une belle population de Trèfle d'eau est également présente sur l'étang.

La présence de plusieurs espèces citées lors des premiers inventaires nécessite toutefois confirmation.

L'entomofaune est également très intéressante, on note ainsi la présence de plus d'une dizaine d'insectes rares ou même en voie de disparition, dont un est protégé, l'agrion de Mercure, également inscrit sur les listes nationale et internationale (directive-Habitats et convention de Berne).

Le marais a été drainé et planté en grande partie en résineux (épicéas, pins) et en aulnes (dans le fond et sur la périphérie). La majeure partie de ces plantations a échoué sauf par places dans les endroits les moins tufeux ou dans les zones où le drainage a eu une certaine efficacité. Cependant, depuis la mise en protection du marais et après la gestion importante qui y a été effectuée (grâce à la participation de la Fondation de France), la majeure partie du site est en bon état. C'est un des marais du plateau de Langres où la gestion a été la plus importante et la plus efficace (surtout en amont). »

3.2. Contour de la ZNIEFF

Une partie au nord de la ZNIEFF est occupée par des champs cultivés, sans intérêt floristique marqué et ne présentant pas d'enjeu vis-à-vis de la fonctionnalité du site puisque situés à l'aval du thalweg. Ainsi, cela pourrait justifier d'une amputation de cette partie (Figure 5).

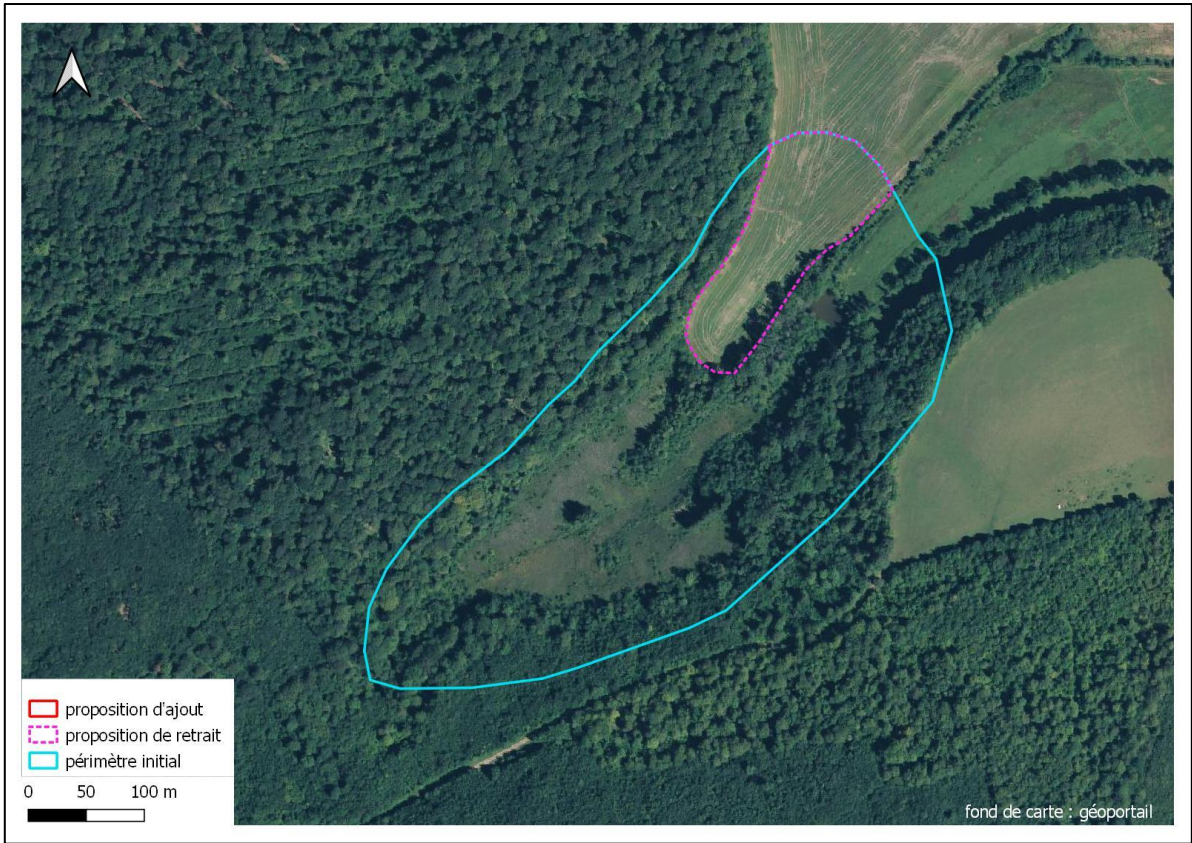


Figure 5 : proposition de modification du périmètre de la ZNIEFF

MARAIS TUFEUX DE LA SALLE ET DES VAUX DE BOEUF A AUBERIVE

Identifiant national : 210015520

Date de prospection : 23/09/2020



1. Espèces

Lors des prospections, 9 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 20) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 20 : espèces déterminantes contactées en 2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Aconitum napellus subsp. lusitanicum</i>	Aconit napel	RR	NT	LC		x
<i>Carex alba</i>	Laïche blanche	RR	LC	LC		
<i>Carex davalliana</i>	Laïche de Davall	RR	LC	NT		
<i>Carex montana</i>	Laïche des montagnes	R	LC	LC		
<i>Cynoglossum germanicum</i>	Cynoglosse d'Allemagne	RR	LC	LC		
<i>Galium boreale</i>	Gaillet boréal	RR	LC	NT		

<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane des marais	RR	LC	NT	
<i>Sanguisorba officinalis</i>	Grande pimprenelle	RR	LC	NT	
<i>Schoenus ferrugineus</i>	Choin ferrugineux	RRR	LC	VU	x

13 espèces déterminantes listées sur la fiche ZNIEFF n'ont pas été revues en 2020. Il s'agit de la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*), la Swertie pérenne (*Swertia perennis*), la Renoncule à segments étroits (*Ranunculus polyanthemoides*), l'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*), la Linaigrette à feuilles larges (*Eriophorum latifolium*), la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), le Trèfle des montagnes (*Trifolium montanum*), la Laïche des ombrages (*Carex umbrosa*), la Gentiane jaune (*Gentiana lutea*), et 4 orchidées (*Dactylorhiza incarnata*, *Dactylorhiza traunsteineri*, *Dactylorhiza fuchsii*, *Epipactis palustris*). Pour ces dernière toutefois, des individus du genre *Epipactis* ont été vus mais sans pouvoir aller jusqu'à l'espèce avec certitude. Compte tenu de la qualité des habitats du site, ces espèces sont très probablement encore présentes.

2. Habitats

Lors de l'inventaire, 14 végétations ont été détectées, dont 8 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 10 considérées déterminantes (Tableau 21).

Tableau 21 : habitats contactés en 2020

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Aconito napelli – Eupatorietum cannabini</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	37.1	E5.412 / E5.421	6430sc / NC	
<i>Caricetum acutiformis</i>	spatiale	+	< 1 %	53.2122	D5.2122 / C3.29	NC	
<i>Carici davallianae – Schoenetum x intermedii</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	54.22	D4.12 / D4.13	7230-1	x
<i>Carpino betuli – Fagion sylvaticae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	41.13	G1.63	NC	
<i>Eriophoro angustifoliae – Caricetum rostratae</i>	spatiale	+	< 1 %	53.2141	D5.2141	NC	x
<i>Eriophoro latifolii – Caricetum lepidocarpae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.253	D4.153	7230	x
<i>Frangulo alni – Salicetum purpureae</i>	spatiale	+	< 1 %	31.811	F3.111	-	
<i>Fraxino excelsioris – Quercion roboris</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	41.2 / 41.3	G1.A1 / G1.A2	9160sc / NC	x
<i>gr. à Lysimachia vulgaris et Juncus subnodulosus</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	37.218	E3.418 / D4.1I	NC / (7230)	x
<i>Molinio caeruleae – Fraxinetum excelsioris</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	44.31	G1.211	91E0*	x
<i>Pellion endiviifoliae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.12 / 24.4	D4.1N1 / C2	7220*	x
<i>Phragmition communis</i>	ponctuelle	r	< 1 %	53.1	C3.2 / D5.1	NC	
<i>Prunetalia spinosae</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	31.8	F3.1	NC	

<i>Ranunculo polyanthemoidis – Molinietum caeruleae</i>	spatiale	4	50-75% Moyenne : 62,5%	37.311	E3.511	6410-3	x
---	----------	---	---------------------------	--------	--------	--------	---

3. Propositions de modifications à apporter

3.1. Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La ZNIEFF des marais de la Salle et des Vaux de Boeuf occupe d'une part un vallon encaissé et orienté nord situé sous la Forêt du Grand Formont et d'autre part plusieurs parties du vallon élargi des Vaux de Boeuf : quatre marais de pente et partiellement de fond de vallon constituent ainsi l'intérêt majeur de la végétation du site. Elle fait partie de la grande ZNIEFF de type II du massif forestier d'Auberive est et sud.

Sur les pentes, une schoenaie typique à Choin noirâtre et une moliniaie (très riche floristiquement) se partagent le territoire. Des taches de fruticées se remarquent par endroits et en lisière, surtout en haut de pente. Localement la tremblaie est assez bien développée. La **mégaphorbiaie à Aconit napel et Eupatoire chanvrine** est bien caractérisée sur le pourtour supérieur du marais. Il s'agit de l'un des rares marais présentant une moliniaie intraforestière bien développée.

Dans les fonds, sur les encroûtements tufeux, se localise la jonchaie très humide. Au niveau des chenaux on rencontre la cariçaie mouillée à *Carex rostrata* renfermant la linaigrette à feuilles étroites et sur les marges la saulaie à saule cendrée. Au fond des reculées, on a un remarquable développement de la forêt riveraine (frênaie-érablaie hygrophile).

La végétation très caractéristique est bien adaptée aux conditions particulières des marais tufeux, une douzaine d'espèces rares s'y observent dont le Choin ferrugineux, très rare et protégé en France (localisé dans l'est du pays), la Swertie perenne, très localisée en plaine, ces deux espèces constituant ici (avec d'autres marais du Plateau de Langres et de Côte d'Or) un flot très excentré par rapport à leur aire de répartition, l'orchis de Traunsteiner, espèce nord-préalpine qui se trouve surtout dans les montagnes et dans l'est du pays, la grande gentiane jaune dont les stations de Champagne-Ardenne (et de Bourgogne) sont les seules stations de plaine connues en France, l'aconit napel (il s'agit ici de l'une des populations principales de la sous-espèce néomontanum pour la plaine française) et la renoncule à segments étroits. Toutes ces espèces sont protégées au niveau régional et beaucoup sont inscrites sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne, avec également la parnassie des marais, l'orchis incarnat et une petite fougère, l'ophioglosse. **La présence de plusieurs espèces citées lors des premiers inventaires nécessite toutefois confirmation.**

Parmi les libellules et demoiselles fréquentant le site, plusieurs espèces sont remarquables et inscrites sur la liste rouge nationale ou régionale : il s'agit de l'agrion de Mercure, protégé en France et en Europe (convention de Berne), inscrit sur les listes de la directive Habitats (annexe II) et dans le livre rouge de la faune menacée en France (catégorie "en danger de disparition" dans la moitié nord de la France), du cordulégastre bidenté, d'origine montagnarde, rare dans toute la France, du cordulégastre annelé, de la cordulie à taches blanches et de l'orthétrum brun.

Le marais de la Salle est bien conservé, par contre les petits marais intraforestiers, à flore et à faune typiques, étaient beaucoup plus étendus au début du siècle et sont menacés par la fermeture de la forêt. Cette ZNIEFF est néanmoins en bon état de conservation. »

3.3. Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

MARAIS TUFEUX DE LA CHENEVIERE ET DES MELINOTS A VOISINES

Identifiant national : 210015528

Date de prospection : 16/09/2020

1. Espèces

Lors des prospections, 9 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 22) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 22 : espèces déterminantes contactées en 2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Aconitum napellus subsp. lusitanicum</i>	Aconit napel	RR	NT	LC		x
<i>Berberis vulgaris</i>	Épine-vinette	RR	LC	LC		
<i>Carex alba</i>	Laïche blanche	RR	LC	LC		
<i>Carex davalliana</i>	Laïche de Davall	RR	LC	NT		
<i>Carex flava</i>	Laïche jaunâtre	RRR	LC	VU		
<i>Galium boreale</i>	Gaillet boréal	RR	LC	NT		
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane des marais	RR	LC	NT		
<i>Sanguisorba officinalis</i>	Grande pimprenelle	RR	LC	NT		
<i>Schoenus ferrugineus</i>	Choin ferrugineux	RRR	LC	VU	x	

6 espèces déterminantes listées sur la fiche ZNIEFF n'ont pas été revues en 2020. Il s'agit de la Linaigrette à feuilles larges (*Eriophorum latifolium*), la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*), la Renoncule à segments étroits (*Ranunculus polyanthemoides*), la Laïche des ombrages (*Carex umbrosa*), l'Orchis odorant (*Gymnadenia odoratissima*), l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*). Pour cette dernière néanmoins, des individus du genre *Epipactis* ont été vus mais sans pouvoir aller jusqu'à l'espèce avec certitude. Ces espèces sont toutefois potentiellement encore présentes eu égard à la qualité des habitats naturels et à la période défavorable de prospection pour certaines d'entre-elles.

2. Habitats

Lors de l'inventaire, 12 végétations ont été détectées, dont 6 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 8 considérées déterminantes (Tableau 23).

Tableau 23 : habitats contactés en 2020

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Aconito napelli – Eupatorietum cannabini</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	37.1	E5.412 / E5.421	6430sc / NC	
<i>Carici davallianae – Schoenetum x intermedii</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	54.22	D4.12 / D4.13	7230-1	x
<i>Carpino betuli – Fagion sylvaticae</i>	spatiale	3	25-50% Moyenne : 37,5%	41.13	G1.63	NC	
<i>Eriophoro angustifoliae – Caricetum rostratae</i>	spatiale	+	< 1 %	53.2141	D5.2141	NC	x
<i>Eriophoro latifolii – Caricetum lepidocarphae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.253	D4.153	7230-1	x
<i>gr. à Lysimachia vulgaris et Juncus subnodulosus</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	37.218	E3.418 / D4.II	NC / (7230)	x
<i>Pellion endiviifoliae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.12 / 244	D4.1N1 / C2	7220*	x
<i>Phragmitetum communis</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	53.11	C3.2111 / D5.111	NC	
<i>Plantation d'épicéas</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	42.2	-	-	
<i>Ranunculo polyanthemoidis – Molinietum caeruleae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	37.311	E3.511	6410-3	x
<i>Salicion cinereae</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	44.92	F9.2 / G1.4	NC	
<i>Viburno opuli – Berberidetum vulgaris</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	31.812 / 31.88	F3.112	5130sc / NC	

3. Propositions de modifications

3.1. Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La ZNIEFF des marais de la Chenevière et des Mélinots occupe un vallon très isolé, encaissé et orienté au nord, sur la commune de Voisines (Plateau de Langres). Les marais, totalement intraforestiers, aux dépôts de tuf variables (non tufeux par place à très tufeux avec encroûtements et entablements), sont divisés en deux parties :

- la Chenevière (partie sud), avec une mosaïque de schoenaie classique à choin noirâtre et de moliniaie diversifiée, des noyaux de fruticées à genévrier ou mésohygrophiles au sein du marais, une frange plus ou moins large et régulière de frênaie-érablaie en bordure. La moitié sud est enrésinée.

- les Mélinots (partie nord), moins boisés et plus étendus que les précédents, avec une prédominance de la schoenaie typique à choin noirâtre et la présence, localement, d'une schoenaie discontinue sur entablements de tuf, d'une jonçaille-schoenaie et d'une moliniaie diversifiée. Quelques rares coulées de cariçaie basse à linaigrette à larges feuilles s'observent également. On remarque un très grand développement, à l'extrémité nord-est, de la lisière à fougère aigle. A la base du marais et dans le ruisseau, on rencontre une cariçaie typique à *Carex rostrata*. L'évolution dynamique est importante à proximité des canaux de drainage (envahissement de l'extrémité nord des Mélinots par la bourdaine).

La végétation est très caractéristique et abrite quatre espèces végétales protégées : la gymnadénie odorante, fine orchidée à senteur de vanille, l'aconit napel, la renoncule à segments étroits et la linaigrette à larges feuilles, en très forte régression. Cette dernière, avec la parnassie des marais, est inscrite sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne. On note aussi la présence de la laïche jaunâtre (*Carex flava*), espèce rare sur le Plateau de Langres où elle ne se rencontre que dans deux stations. **La présence de plusieurs espèces citées lors des premiers inventaires nécessite toutefois confirmation.**

Le site avait été partiellement dénaturé par des fossés d'assainissement et un enrésinement généralisé (qui a échoué pour la plus grande partie, sauf sur les marges et sur la moitié sud de la Chenevière). Aujourd'hui le site est en bon état suite à la mise en oeuvre d'un chantier de réhabilitation, réalisé grâce à la participation de la Fondation de France, qui a permis de débroussailler certaines parties des marais, de couper les résineux et de reboucher les drains. »

3.2. Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

MARAIS TUFEUX DE CHARMOY A BAY-SUR-AUBE

Identifiant national : 210015521

Date de prospection : 15/09/2020



1. Espèces

Lors des prospections, 7 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 24) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 24 : espèces déterminantes contactées en 2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Berberis vulgaris</i>	Épine-vinette	RR	LC	LC		
<i>Carex davalliana</i>	Laîche de Davall	RR	LC	NT		
<i>Galium boreale</i>	Gaillet boréal	RR	LC	NT		
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane des marais	RR	LC	NT		
<i>Ranunculus polyanthemoides</i>	Renoncule à segments étroits	RRR	NT	VU		x
<i>Sanguisorba officinalis</i>	Grande pimprenelle	RR	LC	NT		
<i>Schoenus ferrugineus</i>	Choin ferrugineux	RRR	LC	VU	x	

6 espèces déterminantes listées sur la fiche ZNIEFF n'ont pas été revues en 2020. Il s'agit de la Linaigrette à feuilles larges (*Eriophorum latifolium*), la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*), la Swertie pérenne (*Swertia perennis*), la Laîche des montagnes (*Carex montana*), l'Orchis de Fuchs (*Dactylorhiza fuchsii*), l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*). Pour ces deux dernière espèces, des individus du genre *Dactylorhiza* et *Epipactis* ont été vus mais sans pouvoir aller jusqu'à l'espèce avec certitude. Ces espèces sont probablement toujours présentes eu égard à la qualité des habitats naturels observés ainsi que de la période tardive de prospection.

2. Habitats

Lors de l'inventaire, 10 végétations ont été détectées, dont 7 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 9 considérées déterminantes (Tableau 25).

Tableau 25 : habitats contactés en 2020

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Aconito napelli – Eupatorietum cannabini</i>	spatiale	+	< 1 %	37.1	E5.412 / E5.421	6430sc / NC	
<i>Carici davallianae – Schoenetum x intermedii</i>	spatiale	3	25-50% Moyenne : 37,5%	54.22	D4.12 / D4.13	7230-1	x
<i>Eriophoro latifolii – Caricetum lepidocarpae</i>	ponctuelle	+	< 1 %	54.253	D4.153	7230-1	x
<i>Frangulo alni – Salicetum purpureae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	31.811	F3.111	NC	
<i>gr. à Lysimachia vulgaris et Juncus subnodulosus</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	37.218	E3.418 / D4.11	NC / (7230)	x
<i>Mesobromion erecti</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	34.322 / 34.323	E1.262 / E1.263	6210 / 6210*sc	x
<i>Molinio caeruleae – Fraxinetum excelsioris</i>	spatiale	3	25-50% Moyenne : 37,5%	44.31	G1.211	91E0*	x
<i>Pellion endiviifoliae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.12 / 24.4	D4.1N1 / C2	7220*	x
<i>Ranunculo polyanthemoidis – Molinietum caeruleae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	37.311	E3.511	6410-3	x
<i>Viburno opuli – Berberidetum vulgaris</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	31.812 / 31.88	F3.112	5130sc / NC	

3. Propositions de modifications

3.1. Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La ZNIEFF du marais de Charmoy à Bay-sur-Aube se situe sur le flanc d'un versant de la vallée de l'Aube, au nord de la ferme de Charmoy et en exposition sud-ouest. C'est un petit marais privé d'environ 1 hectare, bordé inférieurement et latéralement par des cultures, très tufeux et très typique.

La schoenaie classique à choin noirâtre domine, avec latéralement une schoenaie discontinue sur les gradins tufeux. À la base du marais et sur certains replats très mouillés se rencontre une jonçnaie riche en Swertie. Une petite moliniaie en bordure sud du marais passe à une pelouse mésophile. La saulaie à saule pourpre se développe aux abords des fossés limitant la partie supérieure du marais. Certaines espèces végétales rares et/ou protégées se rencontrent ici : la renoncule à segment étroits (pelouse à tétragonolobe), la Swertie des marais (protégées toutes deux au niveau régional) et la Parnassie des marais (ces deux dernières espèces étant inscrites sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne). **La présence de plusieurs espèces citées lors des premiers inventaires nécessite toutefois confirmation.**

Les libellules sont variées et renferment également des espèces peu communes : l'agrion de Mercure, protégé en France et en Europe (convention de Berne), inscrit sur les listes de la directive Habitats (annexe II), de la faune menacée aux niveaux national et régional, le cordulégastre bidenté, espèce d'origine montagnarde, rare dans toute la France, le cordulégastre annelé et le gomphe vulgaire, inscrits sur la liste rouge des insectes de Champagne-Ardenne.

Le marais est en bon état malgré le captage des sources amont par deux fossés d'assainissement. La ZNIEFF fait partie de la grande ZNIEFF de type II du massif forestier et de ses abords au sud d'Auberive. »

3.2. Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

MARAIS DE LA FONTAINE AUX LARRONS A PRASLAY

Identifiant national : 210009513

Date de prospection : 15/09/2020



1. Espèces

Lors des prospections, 11 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 26) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 26 : espèces déterminantes contactées en 2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Berberis vulgaris</i>	Épine-vinette	RR	LC	LC		
<i>Carex alba</i>	Laïche blanche	RR	LC	LC		
<i>Carex davalliana</i>	Laïche de Davall	RR	LC	NT		
<i>Carex flava</i>	Laïche jaunâtre	RRR	LC	VU		
<i>Cynoglossum germanicum</i>	Cynoglosse d'Allemagne	RR	LC	LC		
<i>Equisetum hyemale</i>	Prêle d'hiver	RR	LC	LC		
<i>Galium boreale</i>	Gaillet boréal	RR	LC	NT		

<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane des marais	RR	LC	NT	
<i>Menyanthes trifoliata</i>	Trèfle d'eau	RR	LC	NT	
<i>Ranunculus polyanthemoides</i>	Renoncule à segments étroits	RRR	NT	VU	x
<i>Schoenus ferrugineus</i>	Choin ferrugineux	RRR	LC	VU	x

10 espèces déterminantes listées sur la fiche ZNIEFF n'ont pas été revues en 2020. Il s'agit de la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*), la Swertie pérenne (*Swertia perennis*), la Laîche des ombrages (*Carex umbrosa*), l'Aconit napel (*Aconitum napellus* subsp. *lusitanicum*), la Spiranthe d'été (*Spiranthes aestivalis*), le Troscart des marais (*Triglochin palustris*), l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*), l'Orchis de Traunsteiner (*Dactylorhiza traunsteineri*) et l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*). Pour ces trois dernières espèces toutefois, des individus du genre *Dactylorhiza* et *Epipactis* ont été vus mais sans pouvoir aller jusqu'à l'espèce avec certitude. La plupart de ces espèces sont potentiellement encore présentes. Toutefois, *Spiranthes aestivalis* a été recherchée spécifiquement à plusieurs reprises ces dernières années par le CBNBP sans avoir été retrouvée. Il est à craindre une évolution défavorable du site, notamment du fait de sa fermeture progressive et peut-être de son eutrophisation.

2. Habitats

Lors de l'inventaire, 14 végétations ont été détectées, dont 7 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 10 considérées déterminantes (Tableau 27).

Tableau 27 : habitats contactés en 2020

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Aconito napelli – Eupatorietum cannabini</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	371	E5.412 / E5.421	6430sc / NC	
<i>Caricetum acutiformis</i>	ponctuelle	r	< 1 %	53.2122	D5.2122 / C3.29	NC	
<i>Carici albae – Fagetum sylvaticae</i>	spatiale	3	25-50% Moyenne : 37,7%	41.161	G1.6611	9150	x
<i>Carici davallianae – Schoenetum x intermedii</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	54.22	D4.12 / D4.13	7230-1	x
<i>Eriophoro angustifoliae – Caricetum rostratae</i>	ponctuelle	+	< 1 %	53.2141	D5.2141	NC	x
<i>Eriophoro latifolii – Caricetum lepidocarpae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.253	D4.153	7230-1	x
<i>Frangulo alni – Salicetum purpureae</i>	spatiale	+	< 1 %	31.811	F3.111	NC	
gr. à <i>Lysimachia vulgaris</i> et <i>Juncus subnodulosus</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	37.218	E3.418 / D4.II	NC / (7230)	x
<i>Pellion endiviifoliae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.12 / 24.4	D4.1N1 / C2	7220*	x
<i>Phragmition communis</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	53.1	C3.2 / D5.1	NC	
<i>Plantation d'épicéas</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	42.2	-	NC	
<i>Plantations d'aunès</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	-	-	-	
<i>Ranunculo polyanthemoidis – Molinietum caeruleae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	37.311	E3.511	6410-3	x

<i>Viburno opuli – Berberidetum vulgaris</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	31.812 / 31.88	F3.112	5130 _{sc} / NC
--	----------	---	----------------------	-------------------	--------	-------------------------

3. Propositions de modifications

3.1. Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La ZNIEFF du marais de la Fontaine aux Larrons occupe un vallon encaissé et orienté au nord. Les versants sont boisés, avec différents types forestiers présents, dont la hêtraie sèche xérophile caractéristique du secteur d'Auberive. Un marais tufeux typique du plateau de Langres constitue l'essentiel de la végétation de cette ZNIEFF : c'est un marais de fond de vallon et de bas de pente, relativement étendu actuellement (réduit des 2/3 par rapport à sa superficie initiale suite à des travaux de drainage et à des enrésinements effectués dans les années 50 et 60).

C'est un marais très mouillé, bien pourvu en sources et vasques, assez tufeux avec des groupements variés : schoenaie classique à choin noirâtre, jongaie-schoenaie des endroits mouillés à eaux courantes, schoenaie basse à choin ferrugineux des secteurs les plus humides, moliniaie à flore diversifiée dans les endroits les plus secs. La tremblaie de bordure est bien développée, avec une lisière nette à aconit napel, protégé à l'échelon régional et une belle population de prêle d'hiver, rare en Haute-Marne.

La végétation est très caractéristique et bien adaptée aux conditions particulières du marais, avec des espèces rares et/ou protégées dont le choin ferrugineux protégé en France, la spiranthe d'été, une orchidée rarissime bénéficiant d'une protection nationale, inscrite sur la liste rouge régionale des végétaux menacés en Champagne-Ardenne, deux autres orchidées, l'orchis incarnat et l'orchis de Traunsteiner, d'origine préalpine, à caractère strictement montagnard, rare en France et localisé pour la Haute-Marne (où elle est protégée) dans les vallons froids et humides du plateau de Langres, la parnassie des marais, la swertie pérenne, tous inscrits sur la liste rouge régionale, la renoncule à segments étroits et l'aconit napel, protégés en Champagne-Ardenne, etc. **La présence de plusieurs espèces citées lors des premiers inventaires nécessite toutefois confirmation.**

Les insectes sont variés avec diverses libellules dont l'agrion de Mercure, protégé en France depuis 1993, inscrit sur les listes internationales de la Convention de Berne (protection européenne) et de la directive-Habitats, sur les listes rouges des insectes de France et de Champagne-Ardenne et en danger de disparition dans la moitié nord de la France, l'orthetrum bleuisant, les cordulégastres annelé et bidenté, espèces montagnardes rares en plaine, des criquets et des sauterelles, avec trois espèces inscrites sur la liste rouge régionale (conocéphale des roseaux, criquet des montagnes et criquet à petites ailes). Le marais est très parcouru et brouté par les sangliers et les chevreuils. Il est protégé actuellement par un arrêté préfectoral de protection de biotope.

Ce marais, en bon état, menacé par la dynamique naturelle (due à des travaux anciens de drainage et d'enrésinement), a fait l'objet d'une gestion conservatoire, grâce à la Fondation de France, qui a permis de débroussailler certaines parties du marais, de couper aulnes et résineux et de reboucher les drains. **Les aulnes semblent cependant coloniser de nouveau le marais, en particulier le fond du vallon et la non observation de certaines espèces parmi les plus caractéristiques des stades initiaux de ces marais incitent à penser à une dégradation de la qualité du site. Cependant, sa réhabilitation, a permis de conserver un paysage très caractéristique ainsi que l'essentiel des intérêts patrimoniaux. De plus, son intérêt pédagogique est rehaussé par la proximité du Centre d'Initiation à la Nature d'Auberive. Il fait partie de la grande ZNIEFF de type II du massif forestier d'Auberive est et sud. »**

3.2. Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

MARAIS TUFEUX DES RIOTS A SAINT LOUP SUR AUJON

Identifiant national : 210015524

Date de prospection : 14/09/2020

1. Espèces

Lors des prospections, 6 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 28) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 28 : espèces déterminantes contactées en 2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale
<i>Asarum europaeum</i>	Asaret	R	LC	LC
<i>Carex davalliana</i>	Laïche de Davall	RR	LC	NT
<i>Carex umbrosa</i>	Laïche des ombrages	RR	LC	LC
<i>Galium boreale</i>	Gaillet boréal	RR	LC	NT
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane des marais	RR	LC	NT
<i>Sanguisorba officinalis</i>	Grande pimprenelle	RR	LC	NT

3 espèces déterminantes listées sur la fiche ZNIEFF n'ont pas été revues en 2020. Il s'agit de la Swertie pérenne (*Swertia perennis*), de l'Aconit napel (*Aconitum napellus subsp. lusitanicum*) et de l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*). Ces espèces sont cependant potentiellement encore présentes sur le site.

2. Habitats

Lors de l'inventaire, 9 végétations ont été détectées, dont 5 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 5 considérées déterminantes (Tableau 29).

Tableau 29 : habitats contactés en 2020

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Alnion glutinosae</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	44.911	G1.411	NC	x
<i>Carici davallianae – Schoenetum x intermedii</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	54.22	D4.12 / D4.13	7230-1	x
<i>Carpino betuli – Fagion sylvaticae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	41.13	G1.63	NC	
<i>Frangulo alni – Salicetum purpureae</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	31.811	F3.111	NC	
<i>Molinio caeruleae – Fraxinetum excelsioris</i>	spatiale	+	< 1 %	44.31	G1.211	91E0*	x
<i>Pellion endiviifoliae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.12 / 24.4	D4.1N1 / C2	7220*	x
<i>Phragmitetum communis</i>	spatiale	+	< 1 %	53.11	C3.2111 / D5.111	NC	
<i>Plantation d'épicéas</i>	spatiale	3	25-50% Moyenne : 37,7%	42.2	-	-	
<i>Ranunculo polyanthemoidis – Molinietum caeruleae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	37.311	E3.511	6410-3	x

3. Propositions de modifications

3.1. Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La ZNIEFF occupe une partie de l'amont d'un large vallon et de son versant orienté au nord. Les versants sont boisés avec des types forestiers variés. **Les plantations d'épicéas occupent la majorité de la partie nord-est et le marais tufeux, situé en versant nord, occupe une partie restreinte au milieu de la zone.**

La végétation est caractéristique de ce type de milieu avec la dominance de la schoenaie et de la molinaie mais colonisées aux extrémités nord-est et sud-ouest par la bourdaine. Le site abrite une dizaine d'espèces rares à très rares et quasi-menacées au niveau régional dont deux sont protégées en Champagne-Ardenne, l'aconit napel et la swertie vivace (les localités situées sur le plateau de Langres constituant, avec celles de Côte d'Or, le seul îlot de la plaine française, très excentré par rapport à l'aire principale de répartition de l'espèce).

L'entomofaune, et plus particulièrement les libellules, renferme des espèces peu fréquentes dont le cordulégastre bidenté, espèce montagnarde rare dans toute la France, le cordulégastre annelé, la libellule fauve et la cordulie à taches jaunes, tous les quatre étant inscrits sur la liste rouge des Odonates de Champagne-Ardenne.

La combe, sauvage et isolée, est fréquentée par les grands mammifères. La salamandre tachetée inscrite sur la liste rouge régionale des amphibiens, se rencontre également dans la ZNIEFF.

Malgré la gestion réalisée en 1991 (rebouchage partiel des drains et élimination de la végétation arbustive) et la prise d'un Arrêté de Protection de Biotope en 1992, le marais semble s'être grandement réduit et avoir subi une évolution défavorable (colonisation par les bourdaines, occupation par les épicéas de toute la partie nord). Il serait intéressant d'effectuer de nouvelles actions de gestion afin de préserver ce milieu typique, ayant en outre un intérêt pédagogique évident avec la proximité du Centre d'Initiation à la Nature de Courcelles-sur-Aujon. »

3.2. Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

MARAIS TUFEUX DE BELVAU A VILLARS-SANTENOGE

Identifiant national : 210015527

Date de prospection : 10/09/2020



1. Espèces

Lors des prospections, 9 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 30) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 30 : espèces déterminantes contactées en 2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Carex alba</i>	Laïche blanche	RR	LC	LC		
<i>Carex davalliana</i>	Laïche de Davall	RR	LC	NT		
<i>Carex montana</i>	Laïche des montagnes	R	LC	LC		
<i>Galium boreale</i>	Gaillet boréal	RR	LC	NT		
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane des marais	RR	LC	NT		
<i>Parnassia palustris</i>	Parnassie des marais	RRR	LC	VU		
<i>Sanguisorba officinalis</i>	Grande pimprenelle	RR	LC	NT		
<i>Schoenus ferrugineus</i>	Choin ferrugineux	RRR	LC	VU	x	

<i>Swertia perennis</i>	Swertie pérenne	RRR	LC	NT	x
-------------------------	-----------------	-----	----	----	---

Cependant, 7 espèces déterminantes listées sur la fiche ZNIEFF n'ont pas été revues en 2020. Il s'agit de la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), la Linaigrette à feuilles larges (*Eriophorum latifolium*), l'Aconit napel (*Aconitum napellus*), le Saule rampant (*Salix repens*), l'Orchis de Fusch (*Dactylorhiza fuchsii*), l'Épipactis des marais (*Epipactis palustris*) et l'Épipactis à labelle étroit (*Epipactis leptochila*). Pour ces 2 dernières espèces, des individus du genre *Epipactis* ont néanmoins été vus mais sans pouvoir aller jusqu'à l'espèce avec certitude.

2. Habitats

Lors de l'inventaire, 13 végétations ont été détectées, dont 7 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 10 considérées déterminantes (Tableau 3).

Tableau 31 : habitats contactés en 2020

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Aconito napelli – Eupatorietum cannabini</i>	spatiale	+	< 1 %	37.1	E5.412 / E5.421	6430 _{sc} / NC	
<i>Alnion glutinosae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	44.911	G1.411	NC	x
<i>Atropion belladonnae</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	31.8712	G5.842	NC	
<i>Caricetum acutiformis</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	53.2122	D5.2122 / C3.29	NC	
<i>Carici albae – Fagetum sylvaticae</i>	spatiale	3	25-50% Moyenne : 37,7%	41.161	G1.6611	9150	x
<i>Carici davallianae – Schoenetum x intermedii</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	54.22	D4.12 / D4.13	7230-1	x
<i>Carpino betuli – Fagion sylvaticae</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	41.13	G1.63	NC	
<i>Epipactido muelleri – Pinion sylvestris</i>	ponctuelle	+	< 1 %	42.5E	G3.4F	NC	x
<i>Eriophoro angustifoliae – Caricetum rostratae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	53.2141	D5.2141	NC	x
<i>Frangulo alni – Salicetum purpureae</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	31.811	F3.111	NC	
<i>gr. à Lysimachia vulgaris et Juncus subnodulosus</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	37.218	E3.418 / D4.11	NC / (7230)	x
<i>Pellion endiviifoliae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.12 / 24.4	D4.1N1 / C2	7220*	x
<i>Ranunculo polyanthemoidis – Molinietum caeruleae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	37.311	E3.511	6410-3	x

3. Propositions de modifications

3.1. Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La ZNIEFF du marais de Belvau à Villars-Santenoge occupe un vallon étroit du Plateau de Langres et la base du versant exposé nord en lisière de la forêt feuillue qui l'enserme.

Un très beau marais forestier non perturbé, l'un des plus typiques de Haute-Marne, constitue l'essentiel de la végétation de la zone. Couvert d'une végétation palustre dense, localement envahie par les bourdaines, il présente une grande diversité de groupements végétaux. Sa bordure est constituée par une saulaie et par une frange de trembles et de saules. **Une petite zone à l'extrémité ouest est quant à elle découverte et abrite aussi les groupements caractéristiques de marais tufeux (schoenaie, molinaie, jonchaie).**

La végétation est très caractéristique et bien adaptée aux conditions particulières du marais tufeux : une trentaine d'espèces s'y rencontrent dont une protégée au plan national, le Choin ferrugineux et quatre en Champagne-Ardenne, le Saule rampant, la Swertie pérenne, la Linaigrette à larges feuilles et l'Aconit napel. **La présence de plusieurs espèces citées lors des premiers inventaires nécessite toutefois confirmation.**

La faune contient des richesses remarquables et notamment des libellules avec l'agrion de Mercure protégé sur le plan national et au niveau européen (Convention de Berne et Directive-Habitats) et inscrit sur la liste rouge des espèces animales vulnérables en France, le cordulégastre bidenté, espèce montagnarde, rare dans toute la France, le cordulégastre annelé, l'orthétrum bleissant et la cordulie à taches jaunes, tous étant inscrits sur la liste rouge des Odonates en Champagne-Ardenne.

Le marais de Belvau figure parmi les marais du secteur les mieux conservés et les plus paysagers. Cette ZNIEFF fait partie de la grande ZNIEFF de type II de la haute vallée de l'Ource et de ses affluents. »

3.2. Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

MARAIS ET COMBE DE VERMENON A SANTENOGE

Identifiant national : 210001008

Date de prospection : 10/09/2020



1. Espèces

Lors des prospections, 10 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 32) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 32 : espèces déterminantes contactées en 2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Aconitum napellus</i> <i>subsp. lusitanicum</i>	Aconit napel	RR	NT	LC		x
<i>Carex alba</i>	Laîche blanche	RR	LC	LC		
<i>Carex davalliana</i>	Laîche de Davall	RR	LC	NT		
<i>Carex montana</i>	Laîche des montagnes	R	LC	LC		
<i>Galium boreale</i>	Gaillet boréal	RR	LC	NT		
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane des marais	RR	LC	NT		
<i>Parnassia palustris</i>	Parnassie des marais	RRR	LC	VU		

<i>Sanguisorba officinalis</i>	Grande pimprenelle	RR	LC	NT	
<i>Schoenus ferrugineus</i>	Choin ferrugineux	RRR	LC	VU	x
<i>Swertia perennis</i>	Swertie pérenne	RRR	LC	NT	x

Cependant, 11 espèces déterminantes listées sur la fiche ZNIEFF n'ont pas été revues en 2020. Il s'agit de la Lincaigrette à feuilles larges (*Eriophorum latifolium*), le Saule rampant (*Salix repens*), la Gentiane jaune (*Gentiana lutea*), la Carline acaule (*Carlina acaulis*), la Renoncule à segments étroits (*Ranunculus polyanthemoides*), l'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*), l'Orchis odorant (*Gymnadenia odoratissima*), l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*), l'Orchis de Traunsteiner (*Dactylorhiza traunsteineri*), l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*) et la Laïche jaunâtre (*Carex flava*). Pour ces 4 dernières espèces, des individus du genre *Dactylorhiza* ont néanmoins été vus mais sans pouvoir aller jusqu'à l'espèce. Un *Carex* du groupe *flava* a été recensé sans pouvoir affirmer qu'il s'agit de l'espèce déterminante. Globalement, la plupart des espèces non observées sont encore potentiellement présentes mais il faut noter toutefois que le marais semble connaître une évolution défavorable des habitats les plus sensibles. Elles seraient donc à rechercher.

2. Habitats

Lors de l'inventaire, 12 végétations ont été détectées, dont 6 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 7 considérées déterminantes (Tableau 33).

Tableau 33 : habitats contactés en 2020

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Aconito napelli – Eupatorietum cannabini</i>	linéaire discontinu	1	1-5% Moyenne : 3%	37.1	E5.412 / E5.421	6430sc / NC	
<i>Alnenion glutinoso-incanae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	44.3	G1.21	91EO*	en partie
<i>Caricetum acutiformis</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	53.2122	D5.2122 / C3.29	NC	
<i>Carici davallianae – Schoenetum x intermedii</i>	spatiale	+	< 1 %	54.22	D4.12 / D4.13	7230-1	x
<i>Charion vulgaris</i>	ponctuelle	r	< 1 %	22.441	C1.25 / C2.33 / C2.5	3140sc / NC / (3260)	
<i>Eriophoro latifolii – Caricetum lepidocarpae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.253	D4.153	7230-1	x
<i>Frangulo alni – Salicetum purpureae</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	31.811	F3.111	NC	
<i>gr. à Lysimachia vulgaris et Juncus subnodulosus</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	37.218	E3.418 / D4.11	NC / (7230)	x
<i>Pellion endiviifoliae</i>	linéaire	+	< 1 %	54.12 / 24.4	D4.1N1 / C2	7220*	x
<i>Phragmitetum communis</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	53.11	C3.2111 / D5.111	NC	
<i>Phragmition communis</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	53.1	C3.2 / D5.1	NC	
<i>Ranunculo polyanthemoidis – Molinietum caeruleae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	37.311	E3.511	6410-3	x

3. Propositions de modifications

3.1. Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La ZNIEFF de Vermonon est située au fond de la combe du même nom, orientée au nord-ouest sur le territoire de Villars-Santenoge. Elle fait partie de la grande ZNIEFF de type II de la haute vallée de l'Ource et de ses affluents.

Un marais tufeux typique du plateau de Langres, très humide et entièrement cerné par la forêt, en occupe l'amont, depuis les sources jusqu'à la digue d'un ancien étang ; localement une petite tufière forme des vasques à *Chara* et des entablements caractéristiques ; une friche marécageuse issue d'une tentative de mise en culture en aval du secteur a été retirée de la ZNIEFF suite à des drainages et des labours en 1996.

Le marais de Vermonon présente une grande diversité de milieux, mais ce sont **la molinaie, la jonchaie à *Lysimachia vulgaris* et *Juncus subnodulosus* et la roselière, qui dominent et semblent avoir pris le pas sur la schoenaie, encore présente au sud-est de la zone.**

Le marais de Vermonon présente une grande diversité de milieux, avec une dominance de la schoenaie sous ses différentes formes : schoenaie à swertie des marais très abondante (espèce préalpine rare et très localisée en plaine, protégée au niveau régional et inscrite sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne) dans les zones mouillées à eau courante, schoenaie discontinue des entablements rocheux, schoenaie rase à choin ferrugineux (protégé en France et inscrit sur la liste rouge régionale), schoenaie pionnière à linaigrette à feuilles larges (protection et liste rouge régionales),

En tout, une dizaine d'espèces végétales sont protégées au niveau national ou régional et Il sont inscrites sur la liste rouges des végétaux de Champagne- Ardenne, avec notamment une fougère, l'ophioglosse vulgaire, cinq orchidées dont l'orchis négligé située à sa limite de répartition orientale, présente seulement dans trois stations haut-marnaises et en voie de régression rapide dans toute la Champagne, l'orchis de Traunsteiner, espèce nord-préalpine, à caractère strictement montagnard, rare en France et localisée essentiellement, pour le plateau de Langres, dans des vallons froids et humides, etc. **La présence de plusieurs espèces citées lors des premiers inventaires nécessite toutefois confirmation.**

L'entomofaune est très riche et variée avec 25 espèces différentes, dont une dizaine sont rares ou en régression : l'agrion de Mercure, libellule protégée en France depuis 1993, inscrite sur les listes internationales de la convention de Berne et de la directive Habitats et sur la liste rouge des insectes de France (en danger de disparition totale dans la moitié nord de la France), les cordulégastres annelé et bidenté, espèces montagnardes rares en plaine, des criquets avec le conocéphale de Latreille et le criquet des montagnes et un papillon le nacré de la sanguisorbe ou ino, toutes ces espèces étant inscrites sur les listes rouges régionales.

Le site attire de nombreux oiseaux à la recherche de nourriture ou de milieux propices à la nidification et notamment des rapaces (milans, autours, buses) et certains passereaux (traquet pâtre, pie-grièche écorcheur, hirondelle...).

Ce marais, très paysager, est l'un des plus remarquables du plateau de Langres **mais semble connaître une dégradation ces dernières années** au vu de l'évolution des habitats. »

3.2. Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

MARAIS DE CHAMONY A AUJOURRES

Identifiant national : 210009517

Date de prospection : 09/09/2020



1. Espèces

Lors des prospections, 9 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 34) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 34 : espèces déterminantes contactées en 2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale
<i>Berberis vulgaris</i>	Épine-vinette	RR	LC	LC	
<i>Carex davalliana</i>	Laîche de Davall	RR	LC	NT	
<i>Carex montana</i>	Laîche des montagnes	R	LC	LC	
<i>Epipactis palustris</i>	Epipactis des marais	RR	NT	NT	
<i>Galium boreale</i>	Gaillet boréal	RR	LC	NT	
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane des marais	RR	LC	NT	
<i>Parnassia palustris</i>	Parnassie des marais	RRR	LC	VU	
<i>Sanguisorba officinalis</i>	Grande pimprenelle	RR	LC	NT	

<i>Schoenus ferrugineus</i>	Choin ferrugineux	RRR	LC	VU	x
-----------------------------	-------------------	-----	----	----	---

4 espèces déterminantes listées sur la fiche ZNIEFF n'ont pas été revues en 2020. Il s'agit de la Linaigrette à feuilles larges (*Eriophorum latifolium*), la Renoncule à segments étroits (*Ranunculus polyanthemoides*), l'Aconit napel (*Aconitum napellus*) et la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*). Ces espèces sont potentiellement toujours présentes.

2. Habitats

Lors de l'inventaire, 12 végétations ont été détectées, dont 7 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 11 considérées déterminantes (Tableau 35).

Tableau 35 : habitats contactés en 2020

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Aconito napelli – Eupatorietum cannabini</i>	linéaire discontinu	1	1-5% Moyenne : 3%	37.1	E5.412 / E5.421	6430sc / NC	
<i>Carici albae – Fagetum sylvaticae</i>	spatiale	4	50-75% Moyenne : 62,5%	41.161	G1.6611	9150	x
<i>Carici davallianae – Schoenetum x intermedii</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	54.22	D4.12 / D4.13	7230-1	x
<i>Epipactido muelleri – Pinion sylvestris</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	42.5E	G3.4F	NC	x
<i>Eriophoro latifolii – Caricetum lepidocarpae</i>	ponctuelle	+	< 1 %	54.253	D4.153	7230-1	x
<i>Frangulo alni – Salicetum purpureae</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	31.811	F3.111	NC	
<i>gr. à Lysimachia vulgaris et Juncus subnodulosus</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	37.218	E3.418 / D4.1I	NC / (7230)	x
<i>Pellion endiviifoliae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.12 / 24.4	D4.1N1 / C2	7220*	x
<i>Phargmition communis</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	53.1	C3.2 / D5.1	NC	
<i>Ranunculo polyanthemoidis – Molinietum caeruleae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	37.311	E3.511	6410-3	x
<i>Riccardio pinguis – Eucladion verticillati</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.12	D4.1N1 / C2.12	7220*	x
<i>Viburno opuli – Berberidetum vulgaris</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	31.812 / 31.88	F3.112	5130sc / NC	

3. Propositions de modifications

3.1. Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La ZNIEFF du marais de Chamony, intégrée dans la grande ZNIEFF de type II du massif forestier d'Auberive est et sud, occupe un versant humide du plateau de Langres, en lisière de forêt. Les pentes sont boisées, la hêtraie sèche xérophile y est représentée.

Le marais constitue l'essentiel de la ZNIEFF : en partie intra forestier (lisières sud et est), avec de nombreux ruisselets et encroûtements de tuf, il est bordé par des prairies pâturées. La schoenaie de pente à choin noirâtre domine, avec localement des taches de végétation discontinue sur les entablements de tuf ; dans les couloirs à circulation d'eau se développe la schoenaie-jonçaie à jonc obtusiflore, avec dans les zones plus mouillées, un faciès à laîche de Davall et linaigrette à feuilles larges, en très forte régression aujourd'hui (elle a presque disparue de la plaine française), protégée et inscrite sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne. **La moliniaie est localisée latéralement au marais dans les zones les plus sèches**, avec une espèce protégée au niveau régional, la renoncule à segments étroits, assez rare en France.

Au débouché du marais une saulaie dense à saule cendré se développe dans une lisière à fougère-aigle, théliptéride des marais (protégé et en liste rouge), espèce continentale, en régression dans le pays, aconit napel (protection régionale). Le choin ferrugineux est aussi un des hôtes habituels du marais : cette espèce nordpréalpine, très rare en France où elle est localisée dans l'est du pays (les localités de Haute-Marne constituent, avec celles de Côte d'Or, un îlot très excentré à l'ouest de son aire de répartition) est protégée au niveau national et inscrite sur la liste rouge régionale.

Latéralement au marais, une tufière asséchée est colonisée par une pinède.

L'entomofaune est également très intéressante, avec de nombreuses libellules, criquets et papillons (trente sur une douzaine d'hectares), dont plusieurs sont rares ou menacés et inscrits de ce fait sur les listes rouges régionales. Il s'agit de l'agrion de Mercure (protégé en France, inscrit à l'annexe II de la convention de Berne, à l'annexe II de la directive Habitats, sur le livre rouge de la faune menacée en France, catégorie "en danger de disparition" dans la moitié nord de la France), du cordulégastre annelé, du cordulégastre bidenté (espèces submontagnardes), de la cordulie à taches jaunes et du sympétrum noir pour les Odonates, du criquet à petites ailes, du criquet des montagnes et de la decticelle à petites ailes pour les Orthoptères, du nacré de la sanguisorbe pour les Lépidoptères.

Le marais de Chamony est un marais très paysager, en propriété communale, protégé par un arrêté de protection de biotope sur l'ensemble du groupement (environ 3,7 hectares) et en bon état de conservation. »

3.2. Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

MARAIS DE LA COMBE VAUGRAY

Identifiant national : 210000678

Date de prospection : 21/09/2020

1. Espèces

Lors des prospections, 9 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 36) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 36 : espèces déterminantes contactées en 2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Berberis vulgaris</i>	Épine-vinette	RR	LC	LC		
<i>Carex davalliana</i>	Laîche de Davall	RR	LC	NT		
<i>Equisetum hyemale</i>	Prêle d'hiver	RR	LC	LC		
<i>Galium boreale</i>	Gaillet boréal	RR	LC	NT		
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane des marais	RR	LC	NT		
<i>Parnassia palustris</i>	Parnassie des marais	RRR	LC	VU		
<i>Ranunculus polyanthemoides</i>	Renoncule à segments étroits	RRR	NT	VU		x
<i>Sanguisorba officinalis</i>	Grande pimprenelle	RR	LC	NT		
<i>Schoenus ferrugineus</i>	Choin ferrugineux	RRR	LC	VU	x	

10 espèces déterminantes listées sur la fiche ZNIEFF n'ont pas été revues en 2020. Il s'agit de la Linaigrette à feuilles larges (*Eriophorum latifolium*), la Laîche des montagnes (*Carex montana*), la Laîche de Haller (*Carex halleriana*), la Marguerite de la Saint-Michel (*Aster amellus*), la Ronce des rochers (*Rubus saxatilis*), la Cynoglosse officinale (*Cynoglossum officinale*), l'Orchis odorant (*Gymnadenia odoratissima*), l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*), l'Orchis de Fusch (*Dactylorhiza fuchsii*) et l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*). Pour ces 3 dernières espèces, des individus du genre *Dactylorhiza* et *Epipactis* ont toutefois été vus mais sans pouvoir aller jusqu'à l'espèce avec certitude. Ces espèces sont à rechercher car potentiellement toujours présentes.

2. Habitats

Lors de l'inventaire, 13 végétations ont été détectées, dont 6 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 9 considérées déterminantes (Tableau 37).

Tableau 37 : habitats contactés en 2020

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Caricetum acutiformis</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	53.2122	D5.2122 / C3.29	NC	
<i>Carici albae – Fagetum sylvaticae</i>	spatiale	3	25-50% Moyenne : 37,7%	41.161	G1.6611	9150	x
<i>Carici davallianae – Schoenetum x intermedii</i>	spatiale	+	< 1 %	54.22	D4.12 / D4.13	7230-1	x
<i>Carpino betuli – Fagion sylvaticae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	41.13	G1.63	NC	
<i>Cynosurion cristati</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	38.1 / 85.12 / 81.1	E2.1 / E2.6	NC	
<i>Epipactido muelleri – Pinion sylvestris</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	42.5E	G3.4F	NC	x
<i>Frangulo alni – Salicetum purpureae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	31.811	F3.111	NC	
<i>gr. à Lysimachia vulgaris et Juncus subnodulosus</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	37.218	E3.418 / D4.II	NC / (7230)	x
<i>Mesobromion erecti</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	34.322 / 34.323	E1.262 / E1.263	6210	x
<i>Pellion endiviifoliae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.12 / 24.4	D4.1N1 / C2	7220*	x
<i>Phragmitetum communis</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	53.11	C3.2111 / D5.111	NC	
<i>Ranunculo polyanthemoidis – Molinietum caeruleae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	37.311	E3.511	6410-3	x

Viburno opuli - Berberidetum vulgaris

spatiale

2

5-25%

Moyenne : 15%

31.812 / 31.88

F3.112

5130sc / NC

3. Propositions de modifications

3.1. Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La combe Vaugray renferme un marais tufeux de fond de vallon se poursuivant partiellement en bas de pente et en partie cerné par la forêt et typique du Plateau de Langres.

Au nord-ouest de la zone, une pelouse surmonte la molinaie, toutes deux plus ou moins enrésinées. La schoenaie est quant à elle très réduite.

Au sud-est, dans le fond du vallon, c'est la jonchaie qui domine fortement, la schoenaie est légèrement présente sur le versant sud. Une petite roselière se développe à l'extrémité ouest du marais, ainsi qu'une saulaie basse à saule cendré aux extrémités amont et aval du marais.

Le reste de la ZNIEFF est occupée par des prairies et forêts.

La végétation est caractéristique de ces marais et comporte diverses espèces rares et/ou protégées : la Parnassie des marais, la Renoncule à segments étroites (protégée régionalement) ou bien encore le Choin ferrugineux (protégé nationalement).

La présence de plusieurs espèces citées lors des premiers inventaires nécessite toutefois **confirmation**. La Linaigrette à feuilles larges, espèce autrefois répandue çà et là dans la plaine française, mais qui en a presque totalement disparu à l'heure actuelle et ne se trouve plus guère qu'en montagne, la Gymnadénie odorante, à la fine odeur de vanille, sont protégées au niveau régional ou bien l'Aster amelle protégé sur le plan national.

L'entomofaune est caractérisée par la présence de deux libellules montagnardes inscrits sur la liste rouge régionale des insectes, le cordulégastre bidenté et le cordulégastre de Bolton (ou annelé), ainsi que par la présence de nombreux papillons. La combe, sauvage et isolée, est fréquentée par de nombreux oiseaux et des grands mammifères qui y trouvent refuge, nourriture et eau à profusion.

Protégé par APB depuis 1992 et ayant fait l'objet d'une gestion conservatoire grâce à la participation de la Fondation de France (debroussaillage léger car milieu en bon état), le marais de la Combe Vaugray à Vauxbons est l'un des plus paysagers et des mieux conservés du secteur. »

3.2. Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

MARAIS TUFEUX DES CREUX D'AUJON A PERROGNEY

Identifiant national : 210015531

Date de prospection : 23/09/2020



1. Espèces

Lors des prospections, 13 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 38) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 38 : espèces déterminantes contactées en 2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Aconitum napellus subsp. lusitanicum</i>	Aconit napel	RR	NT	LC		x
<i>Berberis vulgaris</i>	Épine-vinette	RR	LC	LC		
<i>Carex alba</i>	Laïche blanche	RR	LC	LC		
<i>Carex davalliana</i>	Laïche de Davall	RR	LC	NT		
<i>Carex montana</i>	Laïche des montagnes	R	LC	LC		
<i>Carex pulicaris</i>	Laïche puce	RRR	LC	EN		
<i>Cladium mariscus</i>	Marisque	RR	LC	NT		
<i>Cynoglossum germanicum</i>	Cynoglosse d'Allemagne	RR	LC	LC		

<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane des marais	RR	LC	NT	
<i>Parnassia palustris</i>	Parnassie des marais	RRR	LC	VU	
<i>Salix repens</i>	Saule rampant	RR	LC	EN	
<i>Sanguisorba officinalis</i>	Grande pimprenelle	RR	LC	NT	
<i>Schoenus ferrugineus</i>	Choin ferrugineux	RRR	LC	VU	x

7 espèces déterminantes listées sur la fiche ZNIEFF n'ont pas été revues en 2020 mais potentiellement encore présentes. Il s'agit de la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), la Linaigrette à feuilles larges (*Eriophorum latifolium*), l'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*), la Dactylorhize incarnate (*Dactylorhiza incarnata*), le Gaillet boréal (*Galium boreale*), le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) et l'Épipactis des marais (*Epipactis palustris*). Pour cette dernière espèce, des individus du genre *Epipactis* ont néanmoins été vus mais sans pouvoir aller jusqu'à l'espèce avec certitude.

2. Habitats

Lors de l'inventaire, 16 végétations ont été détectées, dont 8 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 11 considérées déterminantes (Tableau 39).

Tableau 39 : habitats contactés en 2020

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Aconito napelli – Eupatorietum cannabini</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	371	E5.412 / E5.421	6430sc / NC	
<i>Alnion glutinosae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	44.911	G1.411	NC	x
<i>Atropion belladonnae</i>	spatiale	+	< 1 %	31.8712	G5.842	NC	
<i>Caricetum acutiformis</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	53.2122	D5.2122 / C3.29	NC	
<i>Carici albae – Fagetum sylvaticae</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	41.161	G1.6611	9150	x
<i>Carici davallianae – Schoenetum x intermedii</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	54.22	D4.12 / D4.13	7230-1	x
<i>Carpino betuli – Fagion sylvaticae</i>	spatiale	3	25-50% Moyenne : 37,7%	41.13	G1.63	NC	
<i>Epipactido muelleri – Pinion sylvestris</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	42.5E	G3.4F	NC	x
<i>Eriophoro angustifoliae – Caricetum rostratae</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	53.2141	D5.2141	NC	x
<i>Eriophoro latifolii – Caricetum lepidocarphae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.253	D4.153	7230-1	x
<i>Frangulo alni – Salicetum purpureae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	31.811	F3.111	NC	
<i>gr. à Lysimachia vulgaris et Juncus</i>	spatiale	1	1-5%	37.218	E3.418 / D4.II	NC / (7230)	x

<i>subnodulosus</i>			Moyenne : 3%				
<i>Pellion endiviifoliae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.12 / 24.4	D4.1N1 / C2	7220*	x
<i>Phragmitetum communis</i>	spatiale	1	1-5%	53.11	C3.2I11 / D5.111	NC	
			Moyenne : 3%				
<i>Ranunculo polyanthemoidis – Molinietum caeruleae</i>	spatiale	2	5-25%	37.311	E3.511	6410-3	x
			Moyenne : 15%				
<i>Viburno opuli – Berberidetum vulgaris</i>	ponctuelle	r	< 1 %	31.812 / 31.88	F3.112	5130sc / NC	

3. Propositions de modifications

3.1. Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La ZNIEFF du marais des Creux d'Aujon occupe un vallon encaissé et orienté à l'ouest, où naissent les sources de l'Aujon. Les versants sont boisés, avec différents types forestiers présents. Plusieurs étangs privés occupent une partie du vallon, ils représentent un type rare d'étang alcalin.

Deux marais tufeux typiques du Plateau de Langres constituent la particularité essentielle de la végétation de la ZNIEFF, avec une espèce protégée sur l'ensemble du territoire français, le choin ferrugineux et deux espèces protégées en Champagne-Ardenne, la linigrette à larges feuilles et l'aconit napel. Mise à part cette dernière, elles font toutes partie de la liste rouge régionale des végétaux, de même que cinq autres espèces présentes sur le site : la parnassie des marais, la lâche puce, le ményanthe trèfle d'eau, une petite fougère, l'ophioglosse et une orchidée, l'orchis incarnat. **La présence de plusieurs espèces citées lors des premiers inventaires nécessite toutefois confirmation.**

L'entomofaune contient des richesses remarquables, et notamment les libellules avec l'agrion de Mercure protégé sur le plan national et au niveau européen (Convention de Berne et Directive-Habitats) et inscrit dans le livre rouge des espèces vulnérables en France, le cordulégastre bidenté, espèce montagnarde rare dans toute la France et le cordulégastre annelé, tous deux inscrits sur la liste rouge des Odonates de Champagne-Ardenne. La salamandre tachetée et une chauve-souris, le vespertilion de Daubenton fréquentent aussi la zone.

L'ensemble présente un bon état de conservation suite à une première gestion réalisée en 1993 et à une gestion complémentaire en 1997 (traitements des aulnes). Le marais communal a bénéficié d'un Arrêté de Protection de Biotope en 1992. »

3.2. Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

LE MARAIS VAUCHER A GERMAINES

Identifiant national : 210000098

Date de prospection : 22/09/2020



1. Espèces

Lors des prospections, 16 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 40) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 40 : espèces déterminantes contactées en 2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Aconitum napellus subsp. lusitanicum</i>	Aconit napel	RR	NT	LC		x
<i>Berberis vulgaris</i>	Épine-vinette	RR	LC	LC		
<i>Carex alba</i>	Laïche blanche	RR	LC	LC		
<i>Carex davalliana</i>	Laïche de Davall	RR	LC	NT		
<i>Carex montana</i>	Laïche des montagnes	R	LC	LC		
<i>Cladium mariscus</i>	Marisque	RR	LC	NT		
<i>Cynoglossum germanicum</i>	Cynoglosse d'Allemagne	RR	LC	LC		
<i>Equisetum hyemale</i>	Prêle d'hiver	RR	LC	LC		

<i>Galium boreale</i>	Gaillet boréal	RR	LC	NT	
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane des marais	RR	LC	NT	
<i>Parnassia palustris</i>	Parnassie des marais	RRR	LC	VU	
<i>Salix repens</i>	Saule rampant	RR	LC	EN	
<i>Sanguisorba officinalis</i>	Grande pimprenelle	RR	LC	NT	
<i>Schoenus ferrugineus</i>	Choin ferrugineux	RRR	LC	VU	x
<i>Swertia perennis</i>	Swertie pérenne	RRR	LC	NT	x
<i>Thelypteris palustris</i>	Fougère des marais	RR	LC	NT	x

9 espèces déterminantes listées sur la fiche ZNIEFF n'ont pas été revues en 2020. Il s'agit de la Linaigrette à feuilles larges (*Eriophorum latifolium*), la Laïche à fruit barbu (*Carex lasiocarpa*), la Carline acaule (*Carlina acauli*), la Filipendule vulgaire (*Filipendula vulgaris*), la Gentiane jaune (*Gentiana lutea*), le Sénéçon spatulé (*Tephrosia helenitis*), le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), l'Orchis de Traunsteiner (*Dactylorhiza traunsteineri*) et l'Épipactis des marais (*Epipactis palustris*). Pour ces deux dernières espèces, des individus du genre *Dactylorhiza* et *Epipactis* ont néanmoins été vus mais sans pouvoir aller jusqu'à l'espèce avec certitude. La plupart de ces espèces sont encore potentiellement présentes et sont à rechercher.

2. Habitats

Lors de l'inventaire, 19 végétations ont été détectées, dont 8 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 13 considérées déterminantes (Tableau 41).

Tableau 41 : habitats contactés en 2020

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Aconito napelli – Eupatorietum cannabini</i>	spatiale	+	< 1 %	37.1	E5.412 / E5.421	6430sc / NC	
<i>Arrhenatheretea elatioris</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	-	-	NC	
<i>Caricetum acutiformis</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	53.2122	D5.2122 / C3.29	NC	
<i>Carici davallianae – Schoenetum x intermedii</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	54.22	D4.12 / D4.13	7230-1	x
<i>Carpino betuli – Fagion sylvaticae</i>	spatiale	3	25-50% Moyenne : 37,7%	41.13	G1.63	NC	
<i>Cladietum marisci</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	53.31	D5.24	7210*	x
<i>Epipactido muellerii – Pinion sylvestris</i>	spatiale	+	< 1 %	42.5E	G3.4F	NC	x
<i>Eriophoro angustifoliae – Caricetum rostratae</i>	spatiale	+	< 1 %	53.2141	D5.2141	NC	x
<i>Eriophoro latifolii – Caricetum lepidocarpae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.253	D4.153	7230-1	x
<i>Frangulo alni – Salicetum purpureae</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	31.811	F3.111	NC	
<i>Fraxino excelsioris – Quercion roboris</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	41.2 / 41.3	G1.A1 / G1.A2	9160sc / NC	x
<i>gr. à Lysimachia vulgaris et Juncus subnodulosus</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	37.218	E3.418 / D4.1I	NC / (7230)	x
<i>Pellion endiviifoliae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.12 / 24.4	D4.1N1 / C2	7220*	x

<i>Phragmitetum communis</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	53.11	C3.2111 / D5.111	NC	
<i>Plantation d'épicéas</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	42.2	-	-	
<i>Ranunculo polyanthemoidis – Molinietum caeruleae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	37.311	E3.511	6410-3	x
<i>Thelypterido palustris - Phragmitetum australis</i>	spatiale	+	< 1 %	54.2I	D4.II	NC / (7230)	
<i>Viburno opuli – Berberidetum vulgaris</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	31.812 / 31.88	F3.112	5130sc / NC	

3. Propositions de modifications

3.1. Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« Le marais Vaucher est un marais tufeux de vallon encaissé dans la Montagne Chatillonnaise, le plus vaste et le plus riche de la Haute-Marne.

La végétation est très caractéristique et bien adaptée aux conditions particulières de ce groupement (schoenaie, jonchaie, magnocariçaie, moliniaie dans les zones moins humides, etc.).

La partie sud de la zone est principalement occupée par la moliniaie (en partie intra forestière), la jonchaie à *Lysimachia vulgaris* et *Juncus obtusiflorus* et la cariçaie à *Carex acutiformis*. La partie nord, plus vaste, est quant à elle occupée par l'ensemble des végétations typiques des marais tufeux (moliniaie, schoenaie, jonchaie). De plus, une vaste cladiaie s'étend sur une part des deux versants de la zone.

La flore renferme de nombreuses espèces rares ou en voie de disparition en Champagne-Ardenne, dont sept espèces protégées au plan national ou régional et dix inscrites sur la liste rouge des végétaux menacés de Champagne-Ardenne : le choin ferrugineux, très rare et protégé en France (localisé dans l'est du pays), la swertie pérenne, très localisée en plaine, tous deux constituant ici (avec d'autres localités du plateau de Langres et de Côte d'Or) un îlot très excentré par rapport à l'aire de répartition de ces espèces, la linaigrette à larges feuilles, en très forte régression et qui a presque disparu de la plaine française, le saule rampant, l'aconit napel, la grande gentiane jaune, commune en montagnes mais assez rare en plaine (les stations de Champagne-Ardenne et de Bourgogne sont les seules connues pour la plaine française), la carline acaule, etc. **La présence de plusieurs espèces citées lors des premiers inventaires nécessite toutefois confirmation.**

La faune recèle des richesses non moins intéressantes : la vipère péliade connue uniquement pour ce marais en Haute-Marne, des insectes rares (papillons et libellules) dont le fadet des tourbières (ou daphnis), une des espèces de papillons les plus menacées en France, protégé sur le plan national et figurant dans le livre rouge de la faune française, le cordulégastre bidenté, libellule d'origine montagnarde, rare dans toute la France et le non moins rare cordulégastre annelé, tous trois étant inscrits sur la liste rouge régionale. Certains batraciens (comme le sonneur à ventre jaune, totalement protégé en France depuis 1993, inscrit à l'annexe II de la convention de Berne, aux annexes II et IV de la directive Habitats, figurant dans le livre rouge de la faune française et inscrit sur la liste rouge des amphibiens de Champagne-Ardenne) et reptiles (dont la vipère aspic et la vipère péliade, inscrite dans l'annexe III de la convention de Berne et sur la liste rouge régionale des reptiles) fréquentent le site.

Le marais Vaucher est bien conservé malgré certaines dégradations : la partie centrale est très affectée par les plantations d'épicéas, la partie aval est de plus en plus envahie par le marisque. Une gestion est prévue pour l'hiver 1997-1998. »

3.2. Contour de la zone

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

MARAIS DE LA COMBE DU NEBROT A VIVEY

Identifiant national : 210009516

Date de prospection : 27/08/2020

1. Espèces

Lors des prospections, 10 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 42) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 42 : espèces déterminantes contactées en 2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Aconitum napellus subsp. lusitanicum</i>	Aconit napel	RR	NT	LC		x
<i>Berberis vulgaris</i>	Épine-vinette	RR	LC	LC		
<i>Carex alba</i>	Laïche blanche	RR	LC	LC		
<i>Carex davalliana</i>	Laïche de Davall	RR	LC	NT		
<i>Galium boreale</i>	Gaillet boréal	RR	LC	NT		
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane des marais	RR	LC	NT		
<i>Sanguisorba officinalis</i>	Grande pimprenelle	RR	LC	NT		
<i>Schoenus ferrugineus</i>	Choin ferrugineux	RRR	LC	VU	x	
<i>Swertia perennis</i>	Swertie pérenne	RRR	LC	NT		x
<i>Thelypteris palustris</i>	Fougère des marais	RR	LC	NT		x

3 espèces déterminantes listées sur la fiche ZNIEFF n'ont pas été revues en 2020. Il s'agit de la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*), l'Épipactis à labelle étroit (*Epipactis leptochila*) et l'Épipactis des marais (*Epipactis palustris*). Ces espèces sont encore potentiellement présentes.

2. Habitats

Lors de l'inventaire, 11 végétations ont été détectées, dont 7 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 8 considérées déterminantes (Tableau 43).

Tableau 43 : habitats contactés en 2020

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Aconito napelli – Eupatorium cannabini</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	37.1	E5.412 / E5.421	6430sc / NC	
<i>Alnion glutinosae</i>	spatiale	+	< 1 %	44.911	G1.411	NC	x
<i>Carici albae – Fagetum sylvaticae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	41.161	G1.6611	9150	x
<i>Carici davallianae – Schoenetum x intermedii</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	54.22	D4.12 / D4.13	7230-1	x
<i>Carpinion betuli</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	41.2	G1.A1	NC	
<i>Eriophoro angustifoliae – Caricetum rostratae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	53.2141	D5.2141	NC	x
gr. à <i>Lysimachia vulgaris</i> et <i>Juncus subnodulosus</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	37.218	E3.418 / D4.II	NC / (7230)	x
<i>Pellion endiviifoliae</i>	linéaire	+	< 1 %	54.12 / 24.4	D4.1N1 / C2	7220*	x
<i>Plantation d'épicéas</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	42.2	-	-	
<i>Ranunculo polyanthemoidis – Molinietum caeruleae</i>	spatiale	3	25-50% Moyenne : 37,7%	37.311	E3.511	6410-3	x
<i>Viburno opuli – Berberidetum vulgaris</i>	spatiale	+	< 1 %	31.812 / 31.88	F3.112	5130sc / NC	

3. Propositions de modifications

3.1. Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La ZNIEFF de la combe du Nébrot occupe un vallon encaissé et orienté au nord. Les versants de la combe sont boisés et portent notamment une hêtraie sèche caractéristique du plateau d'Auberive, avec une orchidée, *Epipactis leptochila*, assez rare pour le département.

Un petit marais intraforestier, divisé en **deux** parties, occupe le fond et les bas de versants d'une combe ouverte au nord, il a été altéré par les plantations et les drainages (il a été dégradé et asséché dans sa partie centrale et sa partie aval). C'est un marais moyennement tufeux, à encroutements peu marqués.

Le marais amont est plutôt dominé par la molinaie avec de belles lisières de mégaphorbiaies à *Aconitum napellus* et *Eupatorium cannabinum*. Le marais aval est quant à lui dominé par la schoenaie et la jonchaie à *Lysimachia vulgaris* et *Juncus obtusiflorus*, avec également quelques noyaux de cariçaie à *Carex rostrata*.

On note la présence d'une dizaine d'espèces présentes sur la liste rouge régionale dont 4 espèces protégées, le Choin ferrugineux ayant une protection nationale, la Swertie pérenne et l'Aconit napel et la Fougère des marais, ayant tous les trois une protection régionale.

L'entomofaune montre la même particularité biogéographique montagnarde qu'une partie de la flore, avec l'agrion de Mercure, libellule protégée en France et en Europe (convention de Berne), inscrite sur les listes rouges française et régionale, présente dans l'annexe II de la directive Habitats, les cordulégastres annelé et bidenté, d'origine montagnarde, inscrits sur la liste rouge des insectes de Champagne-Ardenne.

Le site, altéré par les plantations il y a 35 ans, est resté cependant en bon état en amont, en liaison avec l'abondance des sources et dépôts de tuf, les aulnes et les épicéas ne survivant qu'en périphérie. Une gestion serait indispensable pour conserver les secteurs les plus intéressants des autres parties du site, gestion difficile à envisager puisque le marais est en propriété privée. Il fait partie de la grande ZNIEFF de type II du massif forestier d'Auberive est et sud. »

3.2. Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

MARAIS ET BOIS DE LA COMBE DE VAUGUEFROI

Identifiant national : 210000627

Date de prospection : 24/09/2020



A noter que sur cette ZNIEFF, des prospections plus précoces ont été faites par rapport aux autres sites et on a ainsi permis de contacter davantage d'espèces et habitats.

1. Espèces

Lors des prospections, 14 espèces déterminantes ont été contactées (Tableau 44) dans le périmètre actuel de la ZNIEFF.

Tableau 44 : espèces déterminantes contactées en 2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Cotation UICN nationale	Cotation UICN régionale	Protection nationale	Protection régionale
<i>Aconitum napellus subsp. lusitanicum</i>	Aconit napel	RR	NT	LC		x
<i>Asarum europaeum</i>	Asaret	R	LC	LC		
<i>Berberis vulgaris</i>	Épine-vinette	RR	LC	LC		
<i>Carex alba</i>	Laïche blanche	RR	LC	LC		
<i>Carex davalliana</i>	Laïche de Davall	RR	LC	NT		
<i>Carex montana</i>	Laïche des montagnes	R	LC	LC		

<i>Epipactis palustris</i>	Epipactis des marais	RR	NT	NT	
<i>Eriophorum latifolium</i>	Linaigrette à feuilles larges	RR	LC	EN	x
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane des marais	RR	LC	NT	
<i>Parnassia palustris</i>	Parnassie des marais	RRR	LC	VU	
<i>Schoenus ferrugineus</i>	Choin ferrugineux	RRR	LC	VU	x
<i>Thelypteris palustris</i>	Fougère des marais	RR	LC	NT	x
<i>Thesium alpinum</i>	Thésion des Alpes	RRR	LC	VU	x
<i>Viola rupestris</i>	Violette des sables	RR	LC	VU	x

9 espèces déterminantes listées sur la fiche ZNIEFF n'ont pas été revues en 2020. Il s'agit de la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), la Gentiane jaune (*Gentiana lutea*), la Renoncule à segments étroits (*Ranunculus polyanthemoides*), la Laïche pied-d'oiseau (*Carex ornithopoda*), la Marguerite de la Saint-Michel (*Aster amellus*), la Grande pimprenelle (*Sanguisorba officinalis*), la Raiponce orbiculaire (*Phyteuma orbiculare*), le Sénéçon spatulé (*Tephrosia helenitis*), la Céphalanthère à feuilles étroites (*Cephalanthera longifolia*). Ces espèces sont encore potentiellement présentes et à rechercher.

2. Habitats

Lors de l'inventaire, 25 végétations ont été détectées, dont 12 présentes sur la liste rouge de Champagne-Ardenne et 14 considérées déterminantes (Tableau 45).

Tableau 45 : habitats contactés en 2020

Syntaxon	Forme de la végétation	Classe de recouvrement	Pourcentage de recouvrement	Code CB	Code EUNIS	Code N2000	Présence liste rouge régionale
<i>Aconito napelli – Eupatorietum cannabini</i>	spatiale	+	< 1 %	37.1	E5.412 / E5.421	6430sc / NC	
<i>Alnenion glutinoso-incanae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	44.3	G1.21	91EO*	en partie
<i>Caricetum acutiformis</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	53.2122	D5.2122 / C3.29	NC	
<i>Caricetum elatae</i>	linéaire élargie	2	5-25% Moyenne : 15%	53.2151	D5.2151	NC / (7230)	x
<i>Carici albae – Fagetum sylvaticae</i>	spatiale	4	50-75% Moyenne : 62,5%	41.161	G1.6611	9150	x
<i>Carici davallianae – Schoenetum x intermedii</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.22	D4.12 / D4.13	7230-1	x
<i>Carpino betuli – Fagion sylvaticae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	41.13	G1.63	NC	
<i>Charion vulgaris</i>	ponctuelle	+	< 1 %	22.441	C1.25 / C2.33 / C2.5	3140sc / NC / (3260)	
<i>Epipactido muelleri – Pinion sylvestris</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	42.5E	G3.4F	NC	x
<i>Eriophoro angustifoliae – Caricetum rostratae</i>	spatiale	r	< 1 %	53.2141	D5.2141	-NC	x
<i>Eriophoro latifolii – Caricetum lepidocarpae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.253	D4.153	7230-1	x
<i>Frangulo alni – Salicetum purpureae</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	31.811	F3.111	NC	

<i>Frangulo alni - Sorbetum ariae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	31.812	F3.112	NC / (6210)	
<i>Gentiano luteae - Daphnetum cneori</i>	linéaire élargie	+	< 1 %	34.41	E5.21	NC / (6210)	x
<i>Glycerio declinatae - Catabrosum aquaticae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	53.4	C3.11 / C3.251	NC	
<i>gr. à Lysimachia vulgaris et Juncus subnodulosus</i>	spatiale	+	1-5% Moyenne : 3%	37.218	E3.418 / D4.11	NC / (7230)	x
<i>Helosciadetum nodiflori</i>				53.4	C3.11	NC	
<i>Molinio caeruleae - Fraxinetum excelsioris</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	44.31	G1.211	91E0*	x
<i>Pellion endiviifoliae</i>	ponctuelle	r	< 1 %	54.12 / 24.4	D4.1N1 / C2	7220*	x
<i>Phragmition communis</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	53.1	C3.2 / D5.1	NC	
<i>Plantation d'épicéas</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	42.2	-	-	
<i>Ranunculo polyanthemoidis - Molinietum caeruleae</i>	spatiale	1	1-5% Moyenne : 3%	37.311	E3.511	6410-3	x
<i>Salicion cinereae</i>	spatiale	2	5-25% Moyenne : 15%	44.92	F9.2 / G1.4	NC	
<i>Viburno opuli - Berberidetum vulgaris</i>	linéaire élargie	1	1-5% Moyenne : 3%	31.812 / 31.88	F3.112	5130sc / NC	
<i>Violo rupestris - Seslerietum caeruleae</i>	spatiale	+	< 1 %	34.325	E1.265	6210 / 6210*sc	x

3. Propositions de modifications

3.1. Commentaire général de la fiche ZNIEFF

Il est proposé de changer le commentaire initial en remplaçant les parties concernées par les phrases surlignées suivantes :

« La Combe de Vauguefroy est très représentative de la végétation du plateau de Langres. Un marais tufeux, entièrement cerné par la forêt en occupe le fond, dans la zone la plus sèche une pelouse relictuelle subsiste. Elle fait partie de la grande ZNIEFF II de la Forêt d'Arc et de Chateaufvillain.

Les types forestiers sont variés, souvent en fonction de l'orientation de la pente : hêtraie froide, hêtraie xérophile, hêtraie neutrophile, chênaies-charmaies, aulnaie marécageuse, etc. Le marais, d'une superficie de 2 hectares environ, se divise en deux parties : un marais de pente tufeux limité en étendue (**avec une schoenaie réduite et la dominance de la molinaie**) et surtout un marais alluvial de vallon très tufeux (nombreux barrages de tuf et surface importante d'encroutements), inondé une grande partie de l'année (**avec prédominance de la jonchaie et phragmitaie**). Une saulaie basse à saule cendré se situe au bord nord du marais.

La végétation, très caractéristique, renferme plus d'une dizaine d'espèces protégées en France ou en Champagne-Ardenne et huit espèces inscrites sur la liste rouge régionale des espèces végétales en voie de raréfaction ou de disparition : le choïn ferrugineux et l'aster amelle protégés à l'échelon national, ensuite, au niveau du marais, la fougère (ou thélyptéris) des marais qui possède ici une de ses plus belles populations pour le plateau de Langres, la linaigrette à feuilles larges, le séneçon à feuilles spatulées, très rare en Haute-Marne, la parnassie des marais qui se maintient dans la région mais est en voie de disparition presque complète ailleurs en Champagne-Ardenne, une orchidée protégée pour la flore forestière, la céphalanthère à feuilles en épée et dans les zones plus sèches de pelouse, le thésion des Alpes (présent seulement en Haute-Marne pour la région Champagne-Ardenne), la grande gentiane jaune et la violette des sables. **La présence de plusieurs espèces citées lors des premiers inventaires nécessite toutefois confirmation.**

Différents reptiles, batraciens, oiseaux (passereaux, pics, rapaces, etc.) et mammifères (cerf, sanglier, martre) fréquentent le site. Les insectes renferment des espèces rares, d'origine montagnarde comme une partie de la flore, avec par exemple le cordulégastre bidenté, rare dans toute la France et le cordulégastre annelé.

Le marais est dans un bon état de conservation, seule la bordure sud en aval de celui-ci a été perturbée par des plantations (de résineux et d'aulne) et par un assèchement partiel. Il y a eu également un recreusement excessif du lit du ruisseau vers la sortie du marais, accompagné d'un éventrement du barrage de tuf aval. »

3.2. Contour de la ZNIEFF

Aucune modification du contour de la zone n'est proposée.

4. Conclusion

Les prospections effectuées cette année ont permis de montrer que sur l'ensemble des marais les espèces déterminantes étaient toujours présentes, avec cependant des variations selon les sites. Ainsi, des espèces comme la Gentiane pneumonanthe, le Gaillardet boréal ou la Grande pimprenelle ont été retrouvées sur un très grand nombre de zones, tandis que certaines ont été moins contactées (Laîche jaunâtre, Renoncule à segments étroits, Saule rampant). Dans de nombreux cas, toutefois, l'ensemble des espèces déterminantes n'a pu être revues. Pour partie, notamment certaines orchidées, ce manque d'observation est à imputer à la période d'observation privilégiée (fin d'été correspondant à l'optimum des marais tufeux). Dans la plupart des autres cas, il est probable que les espèces précédemment citées dans les fiches soient toujours présentes mais le temps imparti pour prospector les sites était insuffisant pour prétendre à une pression d'observation correspondant aux premières campagnes faites lors des générations précédentes, notamment parce qu'elles reprenaient une synthèse des observations réalisées sur des périodes longues. Il est donc important de ne pas considérer ce manque d'observation comme une diminution de l'intérêt des sites, sauf dans certains cas spécifiquement mentionnés.

Concernant les végétations, la totalité des marais prospectés abritent des habitats déterminants. Ceux typiques des marais tufeux (schoenaie, jonchaie, molinaie) ont, dans l'ensemble, toujours été recontactés. La précision syntaxonomique n'est cependant pas toujours la plus fine possible compte tenu du temps imparti et de la saison d'observation parfois inadéquate (pelouses calcicoles et forêts notamment).

Les prospections réalisées cette année ont tout de même permis, avec l'actualisation des données floristiques, de proposer une mise à jour du commentaire général des fiches ZNIEFF pour l'ensemble des sites, ainsi que des propositions de modifications du contour des zones pour 6 d'entre elles.

Bibliographie

Amblard (coord.) - Catalogue des trachéophytes de la région Grand-Est – version 3.07.2020 inédit. Conservatoire botanique national du Bassin Parisien / Muséum national d'Histoire naturelle, Conservatoire botanique national d'Alsace, Pôle Lorrain du futur conservatoire botanique national Nord-Est

BARDAT J., LALANNE A., GAUBERVILLE C., RENAUX B., ROYER J-M., SEYTRE L., THEBAUD G., TIMBAL J., 2019. Contribution au Prodrome des végétations de France : les *Carpino betuli-Fagetea sylvaticae* Jakucs 1967. Société française de phytosociologie, 382 p.

CAUSSE G. & WÉBER É. (2019) – Catalogue des végétations de la région Champagne-Ardenne, version mai 2019. Conservatoire botanique national du Bassin parisien / Muséum national d'Histoire naturelle, 51 p.

Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP), 2020. Référentiel phytosociologique des végétations du CBNBP. Version du 29/05/2020. Base de données interne non publiée.

Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP), 2019. Mise à jour en continu des ZNIEFF du Grand-Est. Document interne. Conservatoire botanique national du Bassin parisien / Muséum national d'Histoire naturelle, 11p.

DREAL Grand-Est, 2020. Inventaire national du patrimoine naturel – ZNIEFF. [consulté en novembre 2020][en ligne]. Disponible sur : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/inventaire-national-du-patrimoine-naturel-znieff-r217.html>

LAMBINON J., DELVOSALLE L., DUVIGNEAUD J., 2004. Nouvelle Flore de la Belgique, du G-D. de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines (Ptéridophytes et Spermatophytes) – cinquième édition. Editions du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, 1167 p.

WEBER E., HENDOUX F., MENARD O. & FRANCOIS R. (2019 prov) – Guide des végétations des zones humides et aquatiques du bassin Seine amont de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Conservatoire botanique national du Bassin parisien / Muséum National d'Histoire Naturelle, Agence de l'Eau Seine-Normandie, 370 p.



Pour en savoir plus :
<http://www.cbnbp.mnhn.fr>

Conservatoire Botanique National



Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien est un service scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle, agréé par le ministère en charge de l'environnement depuis 1998.

4 missions au service de la flore sauvage et de la végétation

- la connaissance ;
- l'identification et la conservation des éléments rares et menacés ;
- la fourniture d'un concours technique et scientifique auprès des pouvoirs publics ;
- l'information et la sensibilisation du public.

Sa labellisation

- Un agrément national conféré par le ministère en charge de l'environnement (JO du 23/09/2017) ;

Le CBNBP intervient sur un périmètre constitué des Régions Centre-Val de Loire, Île-de-France et des départements de l'ex-Bourgogne (Région Bourgogne-France-Comté) et de l'ex-Champagne-Ardenne (Région Grand Est).



Le CBNBP est membre de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux et partenaire de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Contacts

Conservatoire botanique national du Bassin parisien

Muséum national d'Histoire naturelle

Directeur : Frédéric Hendoux
Directeur scientifique adjoint : Sébastien Filoche
61, rue Buffon - CP53
75005 PARIS
Tél. : 01 40 79 35 54
[E-mail : cbnbp@mnhn.fr](mailto:cbnbp@mnhn.fr)

Délégation Bourgogne

Responsable : Olivier Bardet
Maison du Parc Naturel Régional du Morvan
58230 SAINT-BRISSON
Tél. : 03 86 78 79 60
[E-mail : cbnbp-bourg@mnhn.fr](mailto:cbnbp-bourg@mnhn.fr)

Délégation Centre-Val de Loire

Responsable : Jordane Cordier
DREAL Centre - BP6407
5, avenue Buffon - 45064 ORLEANS Cedex 2
Tél. : 02 36 17 41 31
[E-mail : cbnbp-cvl@mnhn.fr](mailto:cbnbp-cvl@mnhn.fr)

Délégation Champagne-Ardenne

Responsable : Frédéric Hendoux
30, Chaussée du Port - CS 50423
51035 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX
Tél. : 03 26 65 28 24
[E-mail : cbnbp-ca@mnhn.fr](mailto:cbnbp-ca@mnhn.fr)

Délégation Île-de-France

Responsable : Jeanne Vallet
61, rue Buffon - 75005 PARIS
Tél. : 01 40 79 56 47
[E-mail : cbnbp-idf@mnhn.fr](mailto:cbnbp-idf@mnhn.fr)

Pôle Conservation

Responsable : Philippe Bardin
Tél. : 01 40 79 56 25
philippe.bardin@mnhn.fr

Pôle Phytosociologie

Responsable : Gaël Causse
Tél. : 03 86 78 79 61
gael.causse@mnhn.fr

Pôle Système d'information

Responsable : Cyril Tabut
Tél. : 01 40 79 80 99
cyril.tabut@mnhn.fr